

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1836 - 10 octobre 2003 - prix : 1 €

**S'il faut
travailler plus,
touchez pas
aux 35 heures
et embauchez
tous les
chômeurs !**

■ **Déficit
budgétaire**
Le gouffre
des cadeaux
au patronat
p 5

■ **Enseignement**
Avec les
femmes,
contre
le voile
p 16

■ **Israël**
La fuite
en avant
de Sharon
p 9

Tchéchénie

p 9

**Farce électorale
sur fond de massacres**



Leur société

- p 4 ■ Le Pen et le FN, ennemis mortels des travailleurs
- Financement occulte du RPR
- Manifestons contre la loi Sarkozy
- p 5 ■ Allègements des charges, déficits budgétaires
- Réhabiliter le travail : les exploiters font la morale
- Impôts locaux en hausse
- p 6 ■ Pas de modération salariale pour les PDG
- Huit banquiers en correctionnelle
- p 12 ■ Mattei impose un nouveau plan d'économies à l'AP-HP
- Hausse des arrêts maladies et dégradation des conditions de travail
- p 15 ■ Accord sur la formation
- Courrier des lecteurs
- p 16 ■ Ni putes ni soumises : tenir bon contre tous ceux qui oppriment les femmes

Tribune

- p 6 ■ CGT : dans un cadeau c'est le geste qui compte

Dans l'enseignement

- p 7 ■ Classes surchargées, enseignants non remplacés
- La non-mixité à l'école

Dans le monde

- p 8-9 ■ Tchétchénie : la farce des dirigeants et le sang des peuples
- Israël-Palestine : la fuite en avant de Sharon
- États-Unis : mensonges pour justifier la destruction massive de l'Irak
- p 10 ■ États-Unis : encore plus de gens sans assurance maladie
- Brésil : la culture des OGM autorisée
- Mexique : 35 ans après sur le massacre d'octobre 1968

Dans les entreprises

- p 11 ■ Ford Genk -Belgique
- CRAMIF
- SNCM Marseille
- Cellules de reclassement
- p 13 ■ La Poste - Paris Brune
- Valeo- Sissonne (Aisne)
- p 14 ■ Rhodia Organique Saint-Fons (Rhône)

Arlette Laguiller le 3 octobre à la Mutualité

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU MONDE DU TRAVAIL



Le théâtre de la Mutualité à Paris était plein, vendredi soir 3 octobre, pour le meeting de rentrée de Lutte Ouvrière. Devant 1800 personnes, attentives et enthousiastes, Arlette Laguiller a rappelé les attaques auxquelles se livre, depuis des mois, le gouvernement Chirac-Raffarin contre les classes populaires.

Constatant le discrédit croissant de celui-ci, Arlette Laguiller a ajouté : « *Ce sont les mouvements sociaux du printemps et de l'été, la grève du personnel de l'Education nationale, les manifestations*

contre les atteintes aux retraites, prolongées par celles des intermittents du spectacle, qui ont commencé à déstabiliser le gouvernement. Le mouvement n'a pas été assez puissant, assez ample pour le faire reculer. Mais, finalement, le gouvernement ne s'en sort pas sans dégâts. Et s'il n'y a pas eu, en septembre, une rentrée sociale chaude, le gouvernement est fragilisé car il y a un mécontentement énorme dans la population. »

Quant aux partis de l'ex-« gauche plurielle », Arlette Laguiller a constaté : « *Un an et demi après avoir été écartés du gouvernement, ils n'ont toujours pas dit ce qu'ils*

n'auraient pas dû faire ou ce qu'ils auraient dû faire en faveur de l'électorat populaire pour ne pas perdre tout crédit. Ils n'ont pas dit de quoi ils s'excusent et ce qu'ils promettent de ne pas recommencer. Et pour ce qui est de l'avenir, ils essaient de trouver une formule magique qui leur évite (...) de promettre quoi que ce soit pour l'avenir. (...) Ils n'ont pas de politique de rechange à opposer parce qu'ils savent que, s'ils revenaient au pouvoir, le patronat exigerait d'eux de continuer la politique de la droite et qu'ils céderaient à ses exigences, voire ils iraient au-devant, comme ils l'ont toujours fait. (...) Ce gouverne-

ment est tellement ignoble qu'une partie de l'électorat pensera peut-être que la gauche est moins pire que la droite. Ce en quoi il se trompe. Car si la droite peut être aussi ouvertement contre les classes populaires, aussi cyniquement antiouvrière, c'est qu'elle profite de la situation créée par la gauche elle-même. »(...)

« *A Lutte ouvrière, nous continuerons à défendre les intérêts du monde du travail quel que soit le gouvernement. Nous continuerons à dire que les travailleurs ont des moyens à eux pour arrêter la dégradation de leurs conditions d'existence et pour améliorer leur sort* » a poursuivi Arlette avant de développer les revendications fondamentales du monde du travail autour desquelles celui-ci peut reprendre confiance en lui-même. « *Il ne faut pas laisser au grand patronat, aux groupes industriels et financiers qui ne sont préoccupés que de leurs propres profits, et jamais de l'intérêt de la société dans son ensemble, le contrôle exclusif de l'économie !* » a-t-elle poursuivi avant de conclure : « *Il faut préparer le renversement d'un ordre social dont la perpétuation est catastrophique pour l'humanité.* »

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE (1 an soit 10 N°)
	1 an	6 mois	
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Editorial des bulletins
d'entreprise du 6 octobre 2003

UN PÂTÉ DE CHEVAL ET D'ALOUETTE... SANS ALOUETTE !

■ Il ne se passe décidément pas de semaine sans que le gouvernement Chirac-Raffarin n'envisage une nouvelle mesure contre les travailleurs. Depuis quelques jours c'est la loi sur les 35 heures qui est dans la ligne de tir de nos gouvernants.

Première étape : Alain Lambert, ministre du Budget, affirme que les 35 heures sont responsables du déficit du budget, parce qu'elles coûteraient 15 milliards à l'État.

Premier mensonge : ce ne sont pas les 35 heures qui coûtent de l'argent à l'État, mais les diminutions de charges sociales prévues par la loi Aubry et que les patrons ont empêchées sans se préoccuper de leurs conséquences budgétaires.

Deuxième mensonge : il s'agirait de « réhabiliter le travail », comme dit Raffarin, car pour ces gens-là, revaloriser le travail, ce n'est pas améliorer les salaires et les conditions de vie des travailleurs, mais les contraindre à travailler encore davantage.

Deuxième étape : François Fillon, ministre des « Affaires sociales », affirme qu'il « n'y aura pas de grand soir des 35 heures », en clair, qu'il n'a pas l'intention de demander l'annulation pure et simple de la loi Aubry. Le contraire aurait été étonnant, et les propos de Fillon n'ont, en fait, rien de rassurant pour les travailleurs, car dans la loi Aubry il y avait beaucoup plus à gagner pour le patronat que pour les travailleurs.

Pour nombre d'entre eux, celle-ci s'est traduite par une « flexibi-

lité » accrue du travail, comme disent les patrons, c'est-à-dire par des horaires encore plus déments, la perte d'une bonne partie de leurs samedis, des heures supplémentaires non payées, toutes choses sur lesquelles ni le Medef, ni le gouvernement n'ont envie de revenir. Les seuls éléments de la loi Aubry que le patronat rêve de supprimer, ce sont la « RTT » (souvent très relative d'ailleurs pour beaucoup de travailleurs, car calculée en n'incluant pas dans le temps de travail les temps des pauses précédemment allouées) et les limitations contenues dans la loi quant au nombre d'heures supplémentaires autorisées.

Autrement dit, la loi Aubry, présentée comme une conquête sociale, c'était le célèbre pâté d'alouette et de cheval (un cheval pour une alouette). Et le patronat comme le gouvernement voudraient bien aujourd'hui en retirer l'alouette !

Vouloir augmenter la durée du travail pour ceux qui ont un emploi, dans un pays où les plans de licenciements succèdent aux plans de suppressions d'emplois et où le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter au fil des mois, constituerait en outre une aberration si le véritable but du gouvernement était de lutter contre le chômage. Seulement, l'augmentation du chômage n'est pas faite pour déplaire aux industriels et aux banquiers, car elle pèse sur toute la classe ouvrière, en permettant aux patrons de dire en

substance aux travailleurs qui revendiquent que, s'ils ne sont pas contents, il y en a des milliers dehors qui pourraient prendre leur place.

Et pour les hommes qui défendent au gouvernement les intérêts des classes possédantes, le chômage n'est rien d'autre qu'un prétexte pour multiplier les aides de toutes sortes aux entreprises, c'est-à-dire aux gros actionnaires. C'est bien pourquoi Raffarin et Fillon n'envisagent absolument pas de supprimer les diminutions de charges sociales instaurées par la loi Aubry.

Après que le gouvernement a ouvert le feu contre les 35 heures, François Fillon s'est finalement déclaré opposé à légiférer actuellement sur le sujet et s'est déclaré partisan de laisser les « partenaires sociaux », c'est-à-dire le Medef et les confédérations syndicales, trouver un accord. Ce qui n'a rien de rassurant, car c'est après une telle « concertation » que le gouvernement a entériné des accords prévoyant une augmentation du nombre de trimestres travaillés pour pouvoir obtenir une retraite à taux plein.

Mais dans cette valse-hésitation de Raffarin sur la manière de s'attaquer au peu qui pouvait être favorable aux travailleurs dans la loi Aubry, il y a aussi la crainte des réactions du monde du travail. Et celui-ci pourrait bien finir par mordre la main qui s'efforce de lui faire avaler ces pilules amères.

Arlette LAGUILLER

La prochaine réunion du **CERCLE LÉON TROTSKY** aura pour thème :

La Sécurité sociale et le système de santé

Vendredi 7 novembre à 20h 30

Théâtre de la Mutualité - 24 rue Saint-Victor - PARIS 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité) - Participation aux frais : 3 euros

LE PEN ET LE FRONT NATIONAL, ENNEMIS MORTELS DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Le FN a informé la presse de ses axes politiques dans les prochaines échéances électorales. La démagogie anti-immigrés en constitue le fond, comme toujours. Mais ses propositions en matière économique visent toute la classe ouvrière et pas seulement sa fraction immigrée. Ce sont tous les travailleurs que Le Pen et ses partisans veulent mettre au pas.

Ainsi, Le Pen a déclaré que, « au lieu de faire la loi sur les 35 heures, il fallait faire celle des 42 heures ». En fait, il est contre toute loi limitant les exigences du patronat en matière de durée du travail. Il propose de lui laisser les mains libres dans « des accords de branche ou d'entreprise qui définiraient le temps de travail le mieux adapté ».

Concernant les retraites, Le Pen ne cesse de répéter, comme le reste de la droite, que « les Français ne travaillent pas assez » ou qu'ils « partent

à la retraite trop tôt ». Il est pour « un régime national de base », qui serait forcément très faible puisqu'il prône par ailleurs « le développement des régimes de retraite complémentaires par capitalisation » : le choix pour les travailleurs entre une retraite de misère ou l'obligation de prélever toute leur vie sur leur salaire de quoi assurer leurs vieux jours.

En matière de fiscalité aussi, le Front National envisage « la réduction de l'impôt sur les bénéfices avec un taux ramené à 10 % », « l'écrêtement progressif des taux les plus élevés » pour l'impôt sur le revenu. Et il promet la suppression totale de celui-ci dans les cinq ans, pour « diminuer le poids de l'État ». Cela signifie moins de service public, donc encore moins d'enseignants ou d'infirmières, et comme il faudra bien financer l'armée et la police, dont Le Pen prévoit le développement, des impôts

indirects, les plus injustes et les plus lourds aux travailleurs.

Le FN propose, comme d'habitude, d'instaurer « la préférence nationale pour les emplois » et de réserver le RMI aux travailleurs français. Comme si les patrons faisaient une différence entre Français et immigrés lorsqu'ils les exploitent et lorsqu'ils ferment une usine ! C'est tous à la rue, et point final.

Ces mesures le montrent à ceux qui pourraient encore douter : le milliardaire Le Pen et son parti sont des deux pieds dans le camp du patronat. Et si certains croient que voter pour cette extrême droite peut être un moyen de mieux se faire entendre, ils donnent ainsi des armes à un représentant ouvert du patronat qui prône les mesures antiouvrières les plus extrêmes et dont les travailleurs seraient les principales victimes.

Daniel MESCLA

MANIFESTONS CONTRE LA LOI SARKOZY !

Le gouvernement prévoit de durcir encore davantage sa politique à l'égard des travailleurs immigrés en situation irrégulière.

Pendant le premier trimestre 2003, ce sont 893 étrangers qui ont été expulsés (près de 10 % de plus qu'au premier trimestre 2002). Mais Sarkozy veut accélérer la cadence. C'est ainsi que le 26 septembre, il a déclaré aux préfets : « Vous devez, sans attendre la nouvelle loi, augmenter les reconduites. Des objectifs chiffrés vous seront fixés, sachant que l'objectif national est de multiplier par deux, à court terme, le nombre de reconduites ».

Ce n'est pas tout. Alors que jusqu'à présent seuls les employeurs étaient passibles des tribunaux en cas de recours au travail clandestin, la nouvelle législation prévoit de sanctionner d'une amende de 3 750 euros et trois ans d'interdiction du territoire « les étrangers qui exercent une activité professionnelle

salarisée en France sans autorisation de travail ». D'après Sarkozy, il faut considérer le travailleur clandestin non seulement comme victime, mais aussi comme « bénéficiaire » de la violation du droit du travail que lui impose l'employeur.

À l'approche des diverses élections qui auront lieu en 2004, Sarkozy espère sans doute séduire l'électorat de Le Pen, sensible à la démagogie xénophobe. En attendant, ce sont des milliers de travailleurs étrangers que ces modifications législatives menacent et qui vivent dans une situation de plus en plus précaire.

La Coordination nationale des sans-papiers appelle à manifester le samedi 18 octobre pour protester contre la loi Sarkozy et pour réaffirmer que la seule solution humaine au problème des sans-papiers est la régularisation de leur situation. Lutte Ouvrière se joint à cette initiative.

À Paris, le cortège partira à 14 heures de la place Denfert-Rochereau samedi 18 octobre.



Prendre aux grévistes et donner aux riches

Le ministre des Finances s'avante du fait que l'État a retenu 800 millions d'euros sur les salaires des grévistes de la Fonction publique qui s'étaient opposés au plan Fillon attaquant les retraites. On voit ce qu'il en est des bobards de ceux qui disaient que les fonctionnaires sont

payés quand ils font grève...

Ces 800 millions pris aux enseignants, cheminots, etc., ne combleront pas le déficit de l'État. Mais ils combleront d'aise l'électorat de droite hostile aux travailleurs qui défendent leurs droits.

Il n'y a pas que les stars

Johnny Halliday vient d'ouvrir une boîte de nuit de luxe, Amnésia. L'annonce ayant été faite à grand renfort de publicité, des journaux ont révélé qu'Amnésia était financée à 95 % par des sociétés domici-

liées au Luxembourg. « Ah que » c'est méchant de montrer du doigt Johnny, alors qu'il ne fait... que ce que font, en grand, les riches et les patrons quand ils planquent leur fric dans des paradis fiscaux.

Financement occulte du RPR TOUT RÉVÉLER... ET N'ACCUSER PERSONNE

Jour après jour, les audiences se succèdent au tribunal correctionnel de Nanterre. Les modes et les voies du financement du RPR, feu le parti gaulle de l'actuel président de la République, Chirac, et ancêtre de l'UMP, sont sur la sellette. Comparaient devant le tribunal une trentaine d'anciens trésoriers, secrétaires administratifs et autres « intendants » du RPR, illustres inconnus, ainsi qu'Alain Juppé, ancien Premier ministre, président de l'actuel UMP, maire de Bordeaux et surtout ancien secrétaire général du RPR.

Et puis il y a des chefs d'entreprises du BTP qui ont mis la main à la poche pour aider ce parti de droite, grand dispensateur de marchés publics. Souvent ils ont fait un don en liquide ou bien rétribué un employé du RPR, ce qu'on appelle un emploi fictif. Il fallait bien en passer par là pour décrocher les marchés, disent-ils tous ! Pour un peu, ils diraient qu'ils ont agi ainsi pour sauver des emplois.

On évoque une secrétaire de Jacques Chirac, alors maire de Paris, ou l'un de ses proches collaborateurs qui auraient été salariés de cette façon. Grâce à cela, entre 1986 et 1994 le RPR serait passé de 30 salariés à 179. Six fois plus en huit ans.

Trois emplois créés tous les mois ! Mais qui dirigeait tout cela ? Qui donnait les ordres, demandent les juges ? Cela reste dans le flou. Les mémoires défilent. Alain Juppé, dispensé d'assister quotidiennement aux audiences, n'est plus inculpé que de « prise illégale d'intérêts ». Il n'a à répondre que pour l'emploi de sept collaborateurs du RPR rétribués par la Ville de Paris dont il était responsable des finances. Pour les autres « permanents » du RPR salariés par des entreprises privées, il a obtenu un non-lieu, car pour la justice « il ne faudrait pas ériger en postulat la culpabilité de M. Juppé, fondée sur sa seule qualité de

secrétaire général ».

Compréhensif, le tribunal a d'ailleurs tenu à souligner les nombreuses fonctions de Juppé, et son emploi du temps chargé. Le mot de la fin et la morale de cette affaire sont sortis de la bouche d'Yves Cabana, ancien chef du cabinet de Juppé qui a déclaré au tribunal que « tout le monde savait que cette situation existait ». Des bourgeois, de gros entrepreneurs de travaux publics ont financé les partis qui se succèdent aux affaires et obtenu en échange de juteux marchés. En effet, c'est banal ! Circulez, y a rien à voir.

Alain VALLER



À l'époque où Chirac était maire de Paris. Mais Juppé admettrait-il qu'il connaissait le personnage qui était à ses côtés ?

Allègements de charges, déficits budgétaires

QUI EST RESPONSABLE ? QUI EN PROFITE ?

Dans leur croisade contre les 35 heures, les ministres du gouvernement Raffarin n'ont pas hésité à mentir sans retenue. Selon eux, si le déficit budgétaire allait dépasser de beaucoup les 3 % du revenu intérieur brut en 2004, c'était la faute au coût des 35 heures. Le ministre du Budget Lambert, relayé par celui de l'Économie, a ainsi laissé entendre que le gouvernement Raffarin n'y était pour rien, et qu'il subissait les conséquences des choix de l'ancien gouvernement Jospin.

Que les lois Aubry, à l'occasion des 35 heures, aient permis de distribuer des cadeaux au patronat sous forme d'allègements de charges sociales, c'est certain. Le gouvernement Jospin a ainsi augmenté de 60 % en deux ans (en 2000 et 2001) le montant des exonérations de cotisations sociales patronales, portant à près de 16 milliards d'euros les exonérations compensées par

l'État en 2001.

Loin de revenir sur ces cadeaux exorbitants, l'actuel gouvernement a revalorisé leur montant de 1,8 % au 1^{er} juillet 2002 et encore de 2 % en 2003.

Et puis Fillon, le ministre du Travail et des Affaires sociales, a remplacé les systèmes imaginés par ses prédécesseurs (Juppé et Aubry) par un nouveau système encore plus avantageux. Il a l'énorme avantage pour tous les patrons de n'être même plus conditionné à une prétendue « contrepartie », comme le faisaient de façon hypocrite les lois Aubry, puisqu'il n'est plus lié à la réduction du temps de travail.

En application depuis le 1^{er} juillet dernier, le nouveau système est si peu désavantageux pour le patronat que celui-ci bénéficiera en 2004 de plus d'un milliard d'euros d'exonérations supplémentaires !

Ainsi, au total, le gouvernement aura porté le montant des

allègements de charges sociales sur ce chapitre à 17,1 milliards d'euros en 2004.

Lorsque le nouveau système sera complètement en place, à partir de 2005, les cotisations sociales patronales bénéficieront d'une réduction de 26 % sur les salaires équivalant au SMIC, et le dispositif sera dégressif jusqu'au montant de 1,7 fois le SMIC.

Alors, puisque ces cadeaux faits au patronat creusent le déficit du budget, que le gouvernement supprime donc toutes ces exonérations de cotisations sociales ! À commencer par les mesures qu'il a lui-même promulguées dans le seul but de montrer à ses commanditaires du patronat qu'il pouvait faire encore mieux qu'un gouvernement dit de gauche.

Paul SOREL

« Réhabiliter le travail » !

LES EXPLOITEURS MAL PLACÉS POUR LES LEÇONS DE MORALE

À entendre Seillière, Raffarin, Chirac, les grands patrons, on ne travaillerait pas assez en France. Il faudrait chercher là l'origine des difficultés économiques du pays. Chacun y va de son couplet pour dénoncer la responsabilité des travailleurs fainéants, paresseux.

S'adressant au gouvernement, le baron Seillière a ainsi déclaré : « Après des années de propagande fallacieuse sur les loisirs, vous avez sifflé la fin de la récréation ». Pour Chirac, le « travail a été dévalorisé ». Pour son compère Raffarin, « l'avenir de la France, ce n'est pas d'être un immense parc de loisirs ; l'avenir de la France, c'est de travailler ». Le même répète qu'il faut « redonner d'abord au travail sa place centrale ». Quant au PDG d'une des plus grandes banques, le complice de centaines de milliers de licenciements, il ose dans sa tribune de propagande dans le journal *Le Monde* inviter les Français « à retrouver le goût de l'effort et l'envie de réussir » !

Tous ces gens-là crachent leur haine et leur mépris du

monde du travail. Ils reprennent un vieux refrain. Celui d'un Pétain par exemple, dont la devise était « Travail, Famille, Patrie » et qui rendait responsable de la défaite de

Ils développent le travail en équipes dans des secteurs où il n'est pas nécessaire au fonctionnement de la société. Ils intensifient les cadences. Ils ont jeté dans le chômage des millions de travailleurs. Nombre de ces chômeurs sont même privés de tout espoir de retrouver un jour un véritable emploi. Aujourd'hui, plus d'un tiers des habitants de ce pays en âge de travailler en sont empêchés : chômeurs, femmes qui ne trouvent pas de travail et se résignent à rester au foyer. Mais nos champions de la « réhabilitation du travail » n'ont que faire de tous ceux qui en sont privés comme de ceux qui en ont un.

Quand ces exploiters et leurs porte-parole parlent de « réhabiliter le travail », il faut l'entendre comme leur volonté de pressurer toujours davantage les travailleurs.

Mais tous ces actionnaires, ces spéculateurs, ceux qui, assis sur leur fortune, vivent souvent dans le luxe et l'oisiveté, que font-ils pour la collectivité, sinon en vivre en parasites ?

Michel ROCCO



1940 la semaine de 40 heures, imposée par les grèves de juin 1936.

Les uns et les autres mentent effrontément. Comme s'ils ne connaissent pas la situation du monde du travail, la dégradation de ses conditions d'emploi, dont ils sont à la fois responsables et bénéficiaires.



Une notice de l'URSSAF envoyée aux patrons sur le bon usage des réductions de charges.

IMPÔTS LOCAUX EN HAUSSE

Alors que la baisse de l'impôt sur le revenu ne profite qu'aux plus riches, les impôts locaux, qui touchent la quasi-totalité de la population, ont grimpé en 2003 de façon importante.

Il s'agit principalement pour les particuliers de la taxe d'habitation, payée par chaque ménage sur la base de la valeur locative de leur logement, de la taxe foncière payée par les propriétaires de ces logements, et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ces taxes sont perçues et utilisées par les communes mais elles alimentent aussi le budget du département et celui de la région. Le taux de ces impôts a beau être assez variable d'une commune à l'autre, il n'en a pas moins grimpé presque partout en 2003, parfois de façon impressionnante (jusqu'à 10 % et même davantage dans certains cas particuliers). En moyenne, la hausse serait de 4 % (alors que l'ensemble des prix n'a officiellement monté que de 1,5 %).

La raison principale est que l'État fait assumer de plus en plus de dépenses par les budgets des collectivités locales. Quand il en transfère la charge sur les communes, les départements ou les régions, il est censé transférer aussi les recettes correspondantes. Mais dans les faits, les dépenses montent beaucoup plus vite que ce que verse l'État.

C'est le cas par exemple pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée aux personnes âgées, dont l'État s'est déchargé sur les départements : la dépense est passée de 1,8 milliard d'euros en 2002 à 3,3 milliards en 2003. C'est aussi le cas des

services d'incendie et de secours dont les coûts grimpent en flèche.

De leur côté, les communes ont dû assumer entre autres le coût des emplois-jeunes, dont les contrats arrivaient à expiration cette année. Leur salaire doit à présent être pris en charge par les communes (certaines municipalités ont d'ailleurs « choisi » de ne pas les garder, faute de moyens).

De leur côté, les régions doivent assumer par exemple les dépenses, en forte croissance elles aussi, visant à maintenir les lignes de trains régionaux.

Quant aux dépenses concernant l'enlèvement des ordures ménagères, leur hausse, très forte, résulte de la mise en place de plus en plus large du tri sélectif.

Il s'agit de services importants pour la population, qu'ils concernent les personnes âgées, les transports, la sécurité, la vie associative, l'école, l'assainissement ou bien d'autres. Mais peu à peu l'État les abandonne, en en transférant la charge aux collectivités locales. Ce qu'il leur reverse pour cela étant notoirement insuffisant, elles se voient contraintes d'augmenter régulièrement les impôts locaux.

Les ressources de l'État et ses finances sont ainsi consacrées de plus en plus à une activité primordiale selon les gouvernements : subventionner les entreprises et garantir leurs profits.

Roger PÉRIER

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

CGT : DANS UN CADEAU, C'EST LE GESTE QUI COMPTE

Le 30 septembre, la CGT a décidé de signer à son tour l'accord sur la formation professionnelle conclu dix jours auparavant entre le Medef, FO, la CFDT, la CFTC et la CGC. Fillon, Raffarin, Seillière, Chérèque, tous ont applaudi.

Une bonne affaire pour le Medef...

L'accord prétend créer un nouveau « droit individuel à la formation ». Mais Fillon, dans une interview au *Journal du Dimanche* du 5 octobre se frotte les mains : « Le gouvernement souhaite qu'il n'y ait plus une seule organisation du travail pour tout le monde. L'accord signé la semaine dernière avec les syndicats permet de reporter la formation professionnelle hors du temps de travail », avec une rémunération de 50 % du net. Les patrons prétendent en effet ne plus avoir de temps pour la formation des salariés à cause... des 35 heures, qui permettent pourtant une flexibilité maximale au gré des caprices de l'employeur.

C'est donc bien une avancée incontestable, pour le patronat.

Bernard Thibault prétend y voir (interview dans *le Monde* du 2 octobre) « les prémices du nouveau statut du travail salarié, que la CGT revendique ». Ce statut défendu par la CGT serait un panier de droits que chaque salarié conserverait tout en changeant d'entreprise, ce qui l'aiderait à affronter les périodes de précarité, de chômage, de changements d'emplois qui sont devenues la norme aujourd'hui. Parmi ces droits, il y aurait celui à la formation continue, tout au long de sa vie. Rien de tout cela pourtant dans l'accord, qui loin d'être un outil de lutte contre la précarité, adapte les droits actuels des salariés à la flexibilité et aux intérêts des employeurs.

Thibault le reconnaît à demi-mots en déclarant que pour mettre en œuvre ce « compromis », il faudra des « empoignades ». Maryse Dumas, la négociatrice CGT de l'accord, promet dans *l'Humanité* du 4 octobre « une bataille pour qu'aucun accord de branche ou d'entreprise ne donne suite à cette disposition » (la possibilité que la formation professionnelle se déroule hors du temps de travail). La confédération capitule au niveau national, aux travailleurs de se débrouiller boîte par boîte ! Les centrales syndicales avaient fait le même coup avec la loi Aubry, qu'elles présentaient comme une bonne loi, pourvu que les salariés se battent localement pour contrer ses clauses anti-ouvrières. Résultat : une multitude d'accords instaurant la flexibilité et même des pertes de salaire. Il y avait toujours un syndicat pour signer un accord avec le patron, et un autre pour crier au détournement, au viol de l'esprit de la loi !

Bernard RUDELLI.

...et un encouragement pour le gouvernement !

Toutes ces arguties de la direction de la CGT ne peuvent cacher le fond de l'affaire : c'est au moment où le gouvernement vient de remettre en cause les retraites, baisse l'impôt des riches, supprime des postes de fonctionnaires, s'en prend aux droits des chômeurs, abolit un jour férié, s'apprête à « réformer » la Sécurité sociale, que la CGT lui apporte le plaisir d'une signature nationale. Au lieu de dénoncer les attaques réactionnaires du gouvernement et de préparer la riposte, la CGT donne le spectacle d'un « partenaire social » toujours disposé à discuter de façon courtoise des nouvelles revendications des patrons et de Raffarin.

La CGT demande ainsi sa place dans la « refondation sociale » du Medef, c'est-à-dire dans tous les organismes de gestion et de discussion que l'État et le patronat octroient aux bureaucrates syndicaux pour leur donner quelques postes et privilèges, en échange de nouveaux reculs pour les travailleurs. C'est ce que la direction de la confédération appelle un « recentrage ». Désavouée à EDF au début de l'année quand elle voulait voter l'accord d'entreprise sur les retraites, puis devant la mobilisation des enseignants au printemps, la CGT a été contrainte d'accompagner les grèves contre la réforme des retraites, tout en diluant sur la durée les journées d'action. Même en cette occasion, le gouvernement a pu saluer son « esprit de responsabilité » quand, en mars, elle s'est directement opposée aux grèves reconductibles dans les transports publics, là où se jouait sans doute le sort de la lutte ! La CGT montre maintenant qu'elle est prête à reprendre le « dialogue social », avec cette fois la Sécurité sociale comme gibier du Medef et du gouvernement.

C'est cette orientation que les dirigeants de la CGT osent appeler « un syndicalisme de conquête ». Une conquête des postes, peut-être, où les intérêts des travailleurs sont bafoués. Un renoncement qui révolte bien des militants CGT. Mais on l'a vu au printemps avec les grévistes de l'Éducation nationale, des transports et de la Poste, la mobilisation, cela se prépare aussi à la base, que cela plaise ou non aux dirigeants syndicaux. Le mouvement interprofessionnel du printemps était une première manche. La centrale avaient dû suivre. Il s'agit, de la même façon, de préparer la deuxième, contre la remise en cause de la Sécu et toutes les attaques du moment. En faisant en sorte cette fois que la vague ne permette pas aux bureaucraties de jouer les pompiers.

Leur société

PAS DE MODÉRATION SALARIALE POUR LES PDG

Les faillites boursières font ressurgir, de loin en loin, la question de la rémunération des chefs d'entreprise. On l'a vu tout récemment en France, avec les polémiques soulevées par la prime de fin d'activité promise à l'ex-PDG de Vivendi, Messier. Outre-atlantique, il y a eu différents scandales comme Enron ou Worldcom. Une commission du parlement français aurait même l'intention d'interroger des chefs d'entreprise parmi les mieux rémunérés et de les inviter à un peu plus de transparence.

En tête du « hit-parade » des patrons les mieux payés, on trouve les PDG de L'Oréal (6 millions d'euros par an en 2002), Vinci (3 millions d'euros), Carrefour (2,6 millions), le pollueur-non payeur Total (2,4), les licenciés Danone (2,4) et Aventis (2), Pernod-Ricard (2,4), Suez (2,2), Axa (1,9), Peugeot (1,9) etc. Il s'y ajoute, huit fois sur dix, des stock-options, des paquets d'actions variant selon les cas de 20 000 (Lafarge) à 800 000 actions (Axa).

La modération salariale prônée par les chefs d'entreprise quand ils s'adressent à leurs employés n'est pas de mise quand il s'agit de leurs propres revenus. Ces vingt dernières années, les astuces permettant d'augmenter la rémunération des PDG se sont multipliées.

La partie fixe du salaire est établie par comparaison avec les salaires des autres pays. L'internationalisation des

groupes et surtout l'explosion des revenus des chefs d'entreprise américains ont tiré les rémunérations vers les sommets. En 1980, le salaire moyen d'un PDG américain valait 42 fois celui d'un ouvrier moyen, mais 531 fois celui d'un ouvrier en 2000. Et c'est pourquoi en France, en 2001, 39 des principaux PDG français touchaient une rémunération moyenne (salaire + stock-options) de 7,4 millions d'euros soit 554 fois le SMIC. La partie variable du salaire est décidée par le conseil d'administration, qui n'a le plus souvent rien à refuser à son PDG. S'y ajoutent des retraites à faire pâlir les salariés puisqu'elles assurent 60 à 80 % des dernières rémunérations du PDG. Et, pour couronner le tout, il y a les avantages en nature (voitures, avions, prêts immobiliers à des taux avantageux, etc.), les primes de bienvenue ou d'adieu qui peuvent atteindre facilement plusieurs millions d'euros.

Actuellement, une entreprise sur quatre continue, en dépit de la loi, à cacher le montant des rémunérations des principaux dirigeants, sans être pour autant inquiétée. Et si la mission parlementaire voudrait un peu plus de transparence de la part des PDG et des conseils d'administration, c'est vis-à-vis des actionnaires. Vis-à-vis des salariés, actionnaires et PDG préfèrent que le flou continue de régner.

J. F.

HUIT BANQUIERS EN CORRECTIONNELLE

Lorsqu'un juge têtue met son nez dans une affaire de blanchiment, évidemment, il déballe du linge sale... mais du beau linge tout de même.

Car c'est le gratin des banquiers français, avec en tête Daniel Bouton, le président de la Société Générale, qui se retrouve renvoyé devant le tribunal correctionnel pour l'affaire dite « du Sentier ». Et en sa compagnie, les dirigeants ou anciens dirigeants de sept autres banques.

Cette affaire a impliqué à la fin des années 1990 des centaines de protagonistes dans un trafic entre la France, Israël et la Suisse. Profitant d'une différence dans la législation bancaire entre ces pays, un circuit faisait voyager les chèques, enrichissant des commerçants auteurs de fausses factures, des voleurs de chéquiers, des associations religieuses... et les banquiers qui servaient d'intermédiaires.

Ceux-ci, une fois mis en cause, n'ont pourtant pas manqué d'avocats, professionnels ou non. Le parquet de Paris lui-même, c'est-à-dire l'organisme chargé normalement de lancer les accusations au nom de l'État, avait recommandé le non-lieu, au motif qu'un dirigeant de banque ne peut pas être tenu pour responsable des malversations opérées par son entreprise. Seillière et Fabius, entre autres, avaient eux aussi joint leur voix au concert pour plaider la cause des banquiers. Mais la juge d'instruction, qui possède des documents prouvant que ces dirigeants connaissaient ces opérations illégales,

et qu'ils les ont au moins tolérées, a décidé de passer outre.

Pour autant, il reste encore du chemin avant que les accusés passent effectivement devant un tribunal, et plus encore avant qu'ils soient condamnés. Le récent jugement du Crédit Lyonnais a montré que si la justice est, paraît-il, aveugle, elle sait tout de même distinguer un patron d'un simple citoyen, et se montrer plus que clémente lorsque ce sont des capitalistes qui sont mis en cause.

Il faut dire qu'entre une opération illégale et la marche normale des affaires, la frontière est bien ténue. L'argent n'a pas d'odeur et le secret bancaire, qui est un des fondements de l'économie capitaliste, est précisément là pour jeter l'opacité sur la provenance des fonds et sur leurs mouvements. Tous les grands établissements bancaires possèdent des filiales dans les paradis fiscaux, et de très respectables bourgeoisies, comme celles du Luxembourg ou de Suisse, ont même construit toute leur fortune sur la discrétion de leurs banques.

Un juge opiniâtre peut bien de temps à autre soulever un petit coin du voile. Mais ce n'est que la levée totale du secret bancaire et le contrôle actif des comptes des capitalistes par les travailleurs qui pourraient réellement mettre à jour le gigantesque mécanisme à brasser et à blanchir de l'argent sale qu'est le système capitaliste.

Jean RAYNARD

Convergences Révolutionnaires n° 29 (septembre-octobre 2003), bimestriel publié par la Fraction

● **Dossier** : L'altermondialisation : Réforme ou révolution ? Aménagement ou renversement du capitalisme ? Dans quel camp est donc le mouvement altermondialiste ?

● **Articles** : le « sauvetage » de la Sécu par le gouvernement ; l'été chaud des intermittents du spectacle ; l'enlisement américain au Moyen-Orient ; la guerre menée par Blair aux réfugiés en Grande-Bretagne.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Classes surchargées, enseignants non remplacés

ÇA COMMENCE À BIEN FAIRE !

Tout va bien dans l'Éducation nationale, la rentrée s'est bien passée. C'est du moins ce qu'essaye de nous faire croire le gouvernement actuellement.

Sauf qu'à peine la rentrée commencée, à Malakoff dans les Hauts-de-Seine, c'est un grand nombre d'enseignants absents ou non nommés qu'il a fallu remplacer au pied levé. Résultat, les enseignants ZIL (zone d'intervention limitée), destinés à remplacer des petits congés de maladie, se sont retrouvés sur des congés longs assurés par les brigades (remplacement de congés longs), du fait de l'absence de recrutement réel à l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) permettant de couvrir l'ensemble des besoins.

Résultat, après quelques semaines de fonctionnement, plus de la moitié des congés au moins ne sont pas remplacés. Mais jeudi 2 octobre, c'était le comble : personne pour remplacer deux congés de plus de six mois à l'école G. Moquet ; à l'école maternelle P. Bert, une institutrice ayant été nommée sur une autre com-

mune et l'école non prévenue, les enfants se retrouvaient sans enseignants, les autres enseignants refusant de faire classe et attendant un remplaçant. En

c'est par des coups de fil à l'inspection départementale, à l'académie et au ministre, si « soucieux » de la qualité de l'enseignement, que les

à partir du CE2.

Enfin, en cette fin de semaine, une brigade était nommée, grâce à la mobilisation des parents et des enseignants, mais aussi au détriment d'autres congés, comme la formation par exemple : habiller Paul pour déshabiller Pierre, l'administration connaît.

Et pour les autres remplacements, comme d'habitude depuis plus de dix ans, l'administration vient de faire appel aux « listes complémentaires »

, c'est-à-dire aux enseignants ayant passé le concours, mais ne l'ayant pas eu. Ceux-ci, jugés inaptes à recevoir une formation, se retrouvent directement devant une classe... Logique ! Mais de toute manière, cela ne suffit pas pour combler le manque d'enseignants.

Et cela fait des années que cette situation se reproduit, sans qu'aucun gouvernement de gauche ou de droite n'y ait changé quoi que ce soit.



Manifestation en 2001. Les années scolaires se suivent et se ressemblent.

cours élémentaire, c'est quatre instituteurs qui manquent... Bref, la liste pourrait s'allonger sans problème !

Alors la colère a monté sur une école et, après avoir bloqué la porte pour pouvoir expliquer aux parents d'élèves la situation à la rentrée de 9 heures,

parents se sont manifestés. Samedi matin 4 octobre une pétition, adressée au ministre, rappelait les revendications, le poste en CP non pourvu, 26 enfants sans enseignant, le CE2 où il manque un mi-temps, l'absence de prof de langues, pourtant obligatoire...

Y'A PAS DE PETITES ÉCONOMIES

Et comme le gouvernement cherche à tout prix à grappiller le moindre poste, il vient d'inventer l'école à mi-temps, comme dans certains pays surpeuplés. Ainsi, dans quelques départements (Maine-et-Loire, Yvelines) des enseignants sont nommés à mi-temps sur des classes d'enfants de 2-3 ans sous prétexte que l'enfant dort et que l'instituteur pendant ce temps-là ne travaille pas. Alors autant l'utiliser à

d'autres fonctions l'après-midi, décharges de direction, mi-temps...

Qui s'occupe de l'enfant l'après-midi, quelles activités a-t-il en sortant de la sieste ? Qui finance ? L'État n'en est pas à se poser ce genre de questions. Comme d'habitude, son unique préoccupation, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, est de gérer sans avoir le moindre centime.

La non-mixité à l'école

À LA POUBELLE, LES VIEILLES LUNES !

On discute aujourd'hui de revenir plus de quarante années en arrière, à l'époque où la mixité à l'école n'existait pas.

Ce n'est sûrement pas un hasard si les médias et le gouvernement ont choisi de lancer le débat sur ce thème quelques mois après le mouvement de grève dans l'Éducation nationale. Leur espoir est sans doute d'attirer l'attention sur autre chose que les moyens humains et financiers qui font tellement défaut à l'éducation, moyens que revendiquaient les grévistes au printemps dernier.

L'État est à la recherche de gadgets qui cachent sa politique d'économies dans le service public. La non-mixité en est un. Les problèmes qu'elle est censée résoudre seraient l'amélioration de l'apprentissage, le recul de l'échec scolaire ainsi que la violence à l'école, qui empêche les enfants et les adolescents d'étudier dans des conditions correctes.

Ses partisans se fondent sur un constat partagé par tout le monde : l'école actuelle ne fonctionne pas bien. Ils invoquent ensuite quelques expé-

riences menées notamment aux États-Unis dans une quarantaine d'établissements et dont il est bien difficile de tirer un bilan. L'un des établissements-phares n'a été ouvert qu'en 1996, c'est-à-dire très récemment, dans un quartier défavorisé de New York et recrute essentiellement des adolescentes de Harlem et du Bronx. Les résultats obtenus par les élèves seraient exceptionnels, plus de 90 % des élèves ayant en effet, depuis, intégré l'université. Mais personne ne dit précisément dans quelles conditions ce lycée de filles fonctionne. On peut supposer que, dans la volonté de faire de cet établissement pilote, l'administration l'a gratifié de moyens eux aussi exceptionnels, en enseignants et en personnel, contrairement à ce qui se pratique généralement dans les écoles publiques des quartiers pauvres. L'hypothèse n'est pas gratuite : le projet de non-mixité tient tellement à cœur aux réactionnaires de tout acabit que l'administration Bush, dont on connaît le haut degré de conservatisme, a décidé de débloquer des fonds

(3 millions de dollars) pour inciter les localités à suivre la voie de la ségrégation. Et le fait que Hillary Clinton ait apporté sa caution à ce projet ne change rien à la question.

Et puis, comment prendre au sérieux les conclusions sur les bienfaits des écoles non-mixtes quand on se rappelle qu'au moment où la mixité avait été introduite en France après 1968, tous les experts, sociologues, psychologues, pédagogues, etc. tenaient exactement le discours inverse que ceux qui la remettent en question aujourd'hui ?

Ceux-là s'appuient sur le fait que, dans les écoles comme dans le reste de la société, les comportements de plus en plus sexistes, agressifs et violents se développent chez les adolescents – notamment dans les banlieues pauvres – et que certaines filles expriment le désir de rester entre elles pour mieux se concentrer en classe, parce qu'elles ne voient pas comment réagir face aux agressions dont elles sont les victimes.

Mais que proposent-ils au lieu de les aider ? Ils suggèrent de baisser les bras, de démis-

sionner devant les tâches d'éducation, de renforcer la ségrégation. Pourtant le seul moyen de lutter contre les comportements sexistes qui peuvent conduire à toutes sortes d'actes barbares, c'est au contraire de combattre les préjugés qui les font naître, de les combattre sans relâche, et dès l'école justement.

L'école n'a pas seulement pour vocation de dispenser la lecture et le calcul. Elle est un lieu de socialisation. Dans une classe, les enfants prennent la mesure de ce qu'ils sont, créent des liens avec les autres et apprennent d'eux. Ils s'initient à la vie collective. Grâce à la culture, la plupart des enfants et des adolescents peuvent découvrir un monde différent du leur, limité le plus souvent à leur famille et à leurs copains. Ils peuvent s'ouvrir à d'autres comportements sociaux. Partout, et à commencer par les banlieues les plus pauvres, l'école devrait et pourrait être un véritable lieu d'éducation et de formation, apprenant aux garçons à sortir des préjugés stupides et dangereux dans lesquels certains s'enfoncent, sol-

licitant des filles qu'elles s'imposent face aux garçons. L'école pourrait offrir une autre image des relations humaines que celle de la jungle qui règne souvent dans les cités. Elle pourrait aider à instaurer entre jeunes et adultes, filles et garçons, la confiance et le respect mutuels.

Cela implique d'autres conditions d'enseignement et des moyens, matériels, humains. Il faudrait que les classes soient moins chargées pour permettre aux enseignants de s'occuper de chacun et de tous. Il faudrait multiplier l'encadrement vers lequel les jeunes pourraient se diriger. Il faudrait que l'État soit prêt à donner sans compter tous les moyens nécessaires à la formation et l'éducation des générations futures.

Le seul véritable débat qui mérite d'être lancé est bien celui des moyens qui manquent à l'Éducation nationale. Qu'on laisse la question de la non-mixité à l'école là où elle aurait dû rester : dans les oripeaux du passé, sous les pavés du Quartier latin !

Dominique MATHIEU

Tchéchénie

Le chef de bande Kadyrov « élu » par le Kremlin et son armée d'occupation, avec la caution de l'Occident

LA FARCE DES DIRIGEANTS ET LE SANG DES PE

Dénoncé comme une farce un peu partout, même en Russie par certains journaux, le scrutin présidentiel du 5 octobre en Tchéchénie n'a été qu'une formalité militaro-policière. Déjà placé par Moscou à la tête du gouvernement local, Akhmad Kadyrov était « élu » d'avance. Et Poutine y a veillé, notamment en faisant écarter tous les candidats qui auraient pu faire de l'ombre à son poulain, car il ne parvient toujours pas à « normaliser » cette république sécessionniste qu'il a fait envahir en 1999. Des dizaines de milliers de soldats, policiers et mercenaires russes n'ayant pu y réduire les indépendantistes, Poutine cherche à « tchéchéeniser » sa guerre en s'appuyant sur la principale armée locale pro-russe, celle du sanguinaire Kadyrov.

Sur place, la population reste la proie des hommes de guerre, bandits, trafiquants, militaires, etc., qui mettent en coupe réglée la Tchéchénie depuis douze ans. Mais cela ne compte pas

aux yeux des dirigeants russes et de Poutine en particulier, qui veut pouvoir se présenter comme ayant ramené un semblant d'ordre légal en Tchéchénie avec des hommes à sa botte qui l'imposent. Et pour cela, peu lui importent les moyens.

La proie des bandes armées

C'est en se faisant fort de restaurer l'autorité de l'État, partout en Russie et d'abord en Tchéchénie, que Poutine avait accédé au Kremlin en 2000. Et lors de l'élection présidentielle russe de mai prochain, il espère assurer sa réélection en se targuant d'avoir tenu promesse.

L'intervention militaire russe en Tchéchénie a certes réussi à chasser du pouvoir le président légalement élu en 1997, Maskhadov, mais pas à « ramener l'ordre » comme s'y était engagé Poutine.

Depuis quatre ans la population tchéchéne, quand elle n'a pas pris le chemin des camps de réfugiés dans les régions voisines, ne connaît que l'enfer. Au milieu de combats où elle est prise en otage, elle survit dans des ruines, subit les racketts des bandes en présence, les rafles d'hommes armés qui tirent rançon des familles de leurs victi-

mes mortes ou vives, tortures et assassinats restant monnaie courante. Car depuis 1999 les exactions de la soldatesque russe se sont ajoutées à celles des chefs de guerre du cru, dont certains changent de camp au gré de

ral-président indépendantiste Doudaev, puis son successeur Maskhadov, un autre ex-officier soviétique, durant la guerre d'Eltsine en 1994-1996 où Kadyrov prêcha la « guerre sainte » contre la Russie. En

tion et assurent un ordre au goût du Kremlin (en s'enrichissant au passage par le trafic de pétrole et l'enlèvement contre rançon à grande échelle), pourraient-ils assurer la relève de l'armée russe ? En tout cas Poutine répète depuis des mois que « la phase militaire des opérations antiterroristes est terminée » en Tchéchénie.

La « solution politique » de Poutine, Bush, Chirac...

Il ne resterait donc qu'à passer à la phase suivante, la prétendue « solution politique » qu'invoquent Poutine ainsi que les chefs d'État et de gouvernement occidentaux qui évitent ainsi d'appeler par son nom cette sale guerre menée contre tout un peuple.

En mars, le Kremlin avait rodé la chose en faisant adopter par référendum en Tchéchénie une constitution proclamant l'intégration de cette république à la Fédération de Russie. Ce scrutin sous haute surveillance militaire et dont les indépendantistes étaient écartés se solda par une écrasante majorité de « oui ».

Le 5 octobre Poutine a récidivé, sous l'œil gourmand de Raffarin venu chercher le jour même à Moscou des contrats



leurs intérêts afin d'élargir leurs sources d'enrichissement sur le dos de la population.

Kadyrov en est une parfaite illustration. Après l'éclatement de l'URSS fin 1991, ce chef de clan tchéchéne devenu mufti, puis grand mufti (chef religieux musulman), a soutenu le géné-

1999, l'armée russe ayant chassé Maskhadov, Kadyrov tourna casaque et surtout les armes de son clan dont il offrit l'appui au Kremlin.

En échange, Poutine en fit son proconsul. Ayant carte blanche, Kadyrov et ses gangsters, qui terrorisent la popula-

PETIT BILAN D'UNE SALE GUERRE

C'est dans les derniers mois d'existence de l'Union soviétique, en 1991, que différents chefs de clans dirigeants de Tchéchénie, comme leurs homologues de la bureaucratie des autres régions de l'URSS, confisquèrent le pouvoir local et les sources de richesses allant avec.

En Tchéchénie et dans d'autres régions périphériques de l'URSS, cette ruée sur le pouvoir prit d'emblée un tour guerrier. Cela, d'ailleurs, avec l'appui de clans dirigeants russes qui, trop occupés à leurs propres luttes de pouvoir au sommet, et affaiblis par elles, n'avaient pas les moyens d'assurer leur autorité dans le pays.

Ainsi, Eltsine et son entourage soutinrent les indépendantistes tchéchénes et bien d'autres contre le pouvoir central en URSS. Une fois l'URSS disparue, ils armèrent même parfois certains mouvements, en espérant ainsi faire pression sur

d'ex-républiques soviétiques, telle la Géorgie voisine de la Tchéchénie.

Ils se retrouvèrent alors avec une situation échappant à leur contrôle dans certaines régions de Russie même, avec des clans locaux décidés à défendre, les armes à la main, leurs petites affaires et grands trafics, y compris en proclamant l'indépendance de leur fief. C'est en Tchéchénie que cette situation prit le tour le plus sanglant, sur fond de complicité entre des clans dirigeants russes et locaux, unis et rivaux tout à la fois autour de la manne pétrolière régionale et d'autres sources d'enrichissement rapide.

Quand le président russe Eltsine lança son armée sur la Tchéchénie en 1994, il ne réussit qu'à dresser contre elle la majeure partie de la population. Le pays fut ravagé durant plus de deux ans, mais la résistance fut telle que Moscou dut accepter un cessez-le-feu et promettre la tenue d'élections qui décideraient de l'avenir de la Tchéchénie. En 1997, les Tchéché-

nes élurent un président indépendantiste, Maskhadov.

La fronde des chefs d'autres régions de Russie contre le Kremlin risquait d'en être relancée. En 1999, quand Poutine fut choisi par Eltsine pour lui succéder, il décida de faire un exemple du « pouvoir fort » qu'il voulait incarner dans tout le pays. Les troupes qu'il jeta à l'assaut de la Tchéchénie y dévastèrent les rares infrastructures économiques que la première guerre n'avait pas mises à bas. Dans les villes, de nouvelles ruines s'ajoutèrent aux façades éventrées par la précédente guerre. La moitié au moins de la population dut s'exiler.

Et depuis plus de trois ans, cela continue. Poutine fanfaronne sur la « fin des opérations antiterroristes », mais son armée n'a toujours pas capturé Maskhadov ni les chefs de la résistance. Pire pour le Kremlin, même s'il a officiellement 80 000 hommes sur place (bien plus en réalité), ils n'arrivent pas à tenir le terrain, en tout cas pas à empêcher les coups de

main contre leurs bases et les symboles du pouvoir. En Russie même, les attentats et opérations des indépendantistes se multiplient, y compris dans les grandes villes. Ainsi récemment à Saratov ou à Moscou, il y a juste un an, dans ce théâtre où les forces spéciales russes massacrent pêle-mêle preneurs d'otages, spectateurs et employés.

Le pouvoir russe a beau dire qu'il n'a face à lui que deux mille « terroristes internationaux » et annoncer les éliminer

par dizaines chaque semaine, ces « morts sont vite remplacés », a déclaré un porte-parole militaire russe. Comment ne le seraient-ils pas, dans une population que les dirigeants russes vouent au désespoir, quand jeunes et vieux constatent chaque jour que l'armée massacre et pille, que ceux auxquels le Kremlin confie le pouvoir, les hommes de main de Kadyrov, ne se distinguent en rien des chefs de guerre indépendantistes, les « terroristes », dit Pou-



AFP

Israël-Palestine

LA FUITE EN AVANT DE SHARON

UPLES

pour la vingtaine d'industriels qui l'accompagnaient. Ont-ils été les premiers à féliciter Poutine pour sa « victoire », doublant ainsi sur le fil leurs concurrents britanniques, allemands et américains ? Le gaz et le pétrole russes, ainsi que les bonnes affaires qui se traitent en ce moment au salon d'entreprises françaises à Moscou, France Tech Russie, pèsent bien plus lourd pour tous ces gens-là que le sort des habitants de la Tchétchénie.

« La Russie est un partenaire prioritaire de la France », a déclaré Raffarin à la presse russe, et il s'agit de « donner une nouvelle impulsion à nos relations économiques ». Certes il y a la Tchétchénie, une « douloureuse question », a-t-il dit. Raffarin ne s'est pas mouillé, c'est le moins qu'on puisse dire, et s'il n'a pas ajouté que la France a aussi ses « Tchétchénies » – au Rwanda, en Côte-d'Ivoire, pour ne citer que les plus récentes –, que les USA et la Grande-Bretagne ont l'Irak... c'est qu'on est entre brigands du même monde. Alors, pas question de parler de choses qui fâchent, et surtout qui pourraient faire capoter de profitables contrats.

Pierre LAFFITTE



tine, sinon peut-être par plus de cruauté et de cupidité ?

En six ans de guerre, l'armée russe aurait déjà perdu plus de soldats qu'en dix ans de guerre en Afghanistan. La Tchétchénie comptait un peu plus d'un million d'habitants avant ce drame : 20 % d'entre eux, selon des organisations humanitaires, seraient morts dans ce que, d'Eltsine à Poutine, les dirigeants russes refusent de qualifier de guerre.

P. L.

Pour la première fois depuis près de 30 ans l'aviation israélienne a bombardé la Syrie. Officiellement il s'agissait de frapper un camp d'entraînement du Jihad islamique palestinien qui s'y trouvait. Et la justification était de venger l'attentat de Haïfa, en Israël, commis peu de temps avant par une kamikaze palestinienne, qui a fait 19 morts. Mais la kamikaze, une jeune femme, voulait elle-même venger des membres de sa famille abattus précédemment par les Israéliens lors d'un raid en Cisjordanie.

Ainsi les Israéliens ont beau multiplier les assassinats « ciblés » de militants palestiniens, ils font surgir continuellement de nouvelles vocations de « martyrs » prêts à sacrifier leur vie, pour se venger, du moment qu'ils emportent dans la mort des Israéliens.

La politique terroriste des Israéliens envers les Palestiniens est un échec. Non seulement les Palestiniens ne se découragent pas, mais l'incessant quadrillage militaire des Israéliens en Cisjordanie et à Gaza, les raids qui se renouvellent, le mur destiné à séparer Israël de la Palestine, tout cela n'empêche pas que des Palestiniens se fassent régulièrement sauter avec des explosifs au milieu d'Israéliens.

Des responsables israéliens déclarent que les huit ou neuf dixièmes des attentats sont déjoués grâce à leurs mesures préventives, à leur surveillance, etc. Si c'est vrai, cela signifie que le nombre des tentatives est huit ou neuf fois plus important que les attentats qui réussissent. Autant dire que le flot du terrorisme palestinien n'est pas près de se tarir !



Le gouvernement israélien accuse régulièrement l'Autorité palestinienne d'Arafat de ne pas prendre des mesures sérieuses pour lutter contre les attentats. Mais dans le cas de l'attentat de Haïfa, où semble-t-il la propre

famille de la jeune femme n'était pas au courant de ses intentions, on voit mal ce que l'Autorité palestinienne aurait pu faire de plus que n'ont pas réussi à faire les Israéliens.

Ce n'est pas l'Autorité pales-

tinienne, c'est la répression israélienne, terroriste elle aussi, qui nourrit le terrorisme palestinien.

Aussi, faute de trouver la seule solution acceptable pour les deux peuples, à savoir la fin de l'occupation israélienne, le démantèlement des colonies juives, la reconnaissance des droits des Palestiniens, les dirigeants israéliens sont conduits à une fuite en avant, pour tenter de sortir de l'impasse.

Il y a quelques semaines ils menaçaient d'enlever ou de tuer Arafat. Cette fois ils ont bombardé la Syrie. Avec aussi peu d'effet dans un cas que dans l'autre.

Ils l'ont fait d'autant plus aisément que la Syrie n'est pas, militairement, en état de riposter, et parce que cela correspond probablement aux vœux et à la politique des États-Unis, ou en tout cas que cela ne leur déplaît pas.

Après ce bombardement, tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont condamné l'agression, sauf... les États-Unis. Leurs représentants n'ont eu, en guise de commentaires, que des condamnations envers la Syrie, pourtant victime, mais qui se trouve, selon eux, « du mauvais côté de la guerre contre le terrorisme ».

Les États-Unis sont empêtrés en Irak, comme les Israéliens sont empêtrés en Palestine, et lorsqu'on ne se sort pas d'un problème, la pseudo-solution de la fuite en avant consiste parfois à frapper un pays voisin, accusé de tous les maux. Mais cela ne réglera rien, pas plus pour Bush que pour Sharon.

André VICTOR

États-Unis

MENSONGES POUR JUSTIFIER LA DESTRUCTION MASSIVE DE L'IRAK

Après bien d'autres aveux, la CIA est bien obligée d'avouer qu'elle n'a rien trouvé en Irak en fait d'armes de destruction massive. L'unité de l'armée américaine chargée de découvrir de telles armes au lendemain de l'invasion ayant fait chou blanc, les services secrets américains avaient été priés de prendre le relais. Ils ont abouti au même résultat. Le responsable du groupe de 1200 « experts » recruté par la CIA à cet effet,

David Kay, ancien inspecteur de l'ONU qui pendant cinq ans s'était dépensé pour pousser à la guerre, a dû reconnaître son échec devant une commission du Sénat américain et de la Chambre des représentants. Histoire de ne pas perdre totalement la face, il a déclaré que l'Irak avait maintenu intacte sa « capacité » à fabriquer des armes chimiques et biologiques. En somme, il n'y avait pas armes... mais il aurait pu y en avoir.

Pendant douze ans, les USA et leurs alliés avaient imposé à la population irakienne la terreur de bombardements intermittents et un blocus meurtrier, prétextant ces prétendues armes de destruction massive, que les inspecteurs n'arrivaient pas à dénicher. L'économie du pays avait été complètement anéantie avant même l'invasion. Ces armes imaginaires ont servi à justifier l'invasion auprès de leur opinion publique. Bush,

Powell, Rumsfeld déclaraient à l'époque : « L'Irak possède les armes les plus mortelles jamais conçues », « Elle détient 500 tonnes d'agents chimiques », « Nous savons où se trouvent les armes ». Aujourd'hui, leurs hommes de main sont obligés de reconnaître qu'il s'agissait d'une sinistre mystification destinée à justifier une invasion décidée de toute façon.

Daniel MESCLA

États-Unis

ENCORE PLUS DE PAUVRES ET DE GENS SANS ASSURANCE MALADIE

Les derniers chiffres publiés par le Bureau de Recensement indiquent que, de 2001 à 2002, le nombre d'Américains vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 33 à 34,6 millions et celui des personnes sans assurance maladie de 41,2 à 43,6 millions.

Cela veut dire que, de 2001 à 2002, le pourcentage de pauvres est passé de 11,7 % à 12,1 % de la population, et celui des personnes sans assurance de 14,6 % à 15,2 %.

Ces chiffres vont certainement continuer à grossir durant l'année en cours, car le chômage continue d'augmenter, les salaires horaires les plus bas sont en baisse, le revenu moyen d'un foyer américain diminue et les budgets, à tous les niveaux, comportent des coupes claires dans les dépenses utiles à la population.

L'augmentation forte (la plus forte en dix ans) du nombre d'Américains non assurés pour la maladie est d'abord, bien sûr, la conséquence de la série ininterrompue de licenciements qui ont frappé la classe ouvrière depuis deux ans. En perdant leur emploi, près d'un million de travailleurs en 2002 ont perdu la couverture maladie que cet emploi, surtout dans les grandes entreprises, leur assurait. Mais, par ailleurs, les patrons s'en sont pris brutalement à la couverture maladie de leurs employés. Cela s'est fait soit en augmentant fortement la part ouvrière des cotisations maladie, soit en augmentant le ticket modérateur à la charge de l'assuré pour divers actes médicaux. Et les grosses sociétés ont donné l'exemple. À Dow Chemical,

la contribution ouvrière a augmenté de 37 % en 2003. Les dirigeants de Bethlehem Steel ont profité des dispositions de la loi sur les faillites, sous la protection de laquelle elle s'était placée, pour cesser de payer les cotisations maladie des 95 000 retraités de ce trust. Verizon, la première compagnie téléphonique du pays, a réussi à inclure dans le contrat d'entreprise qu'elle a signé avec le syndicat CWA une clause de hausse de 25 à 30 % des contributions de ses salariés à leur plan d'assurance maladie. À General Electric, une des toutes premières entreprises mondiales, c'est par deux jours de grève en janvier dernier que les travailleurs de 48 usines ont répondu à l'annonce de la hausse du coût de leur assurance maladie. Ils devaient payer plus pour les visites des médecins, pour leurs médicaments et voir leur ticket modérateur augmenter pour divers actes médicaux.

Cette dégradation des conditions de vie de la population laborieuse est donc bien une conséquence des attaques qu'elle subit de la part de la classe bourgeoise.

Classe bourgeoise dont les membres ne se portent pas trop mal : de 2001 à 2002, les très grosses fortunes ont continué à grimper. Le total des 400 plus grosses fortunes, publié par la revue *Forbes*, a gagné 10 % en un an. Mais ceux qui verraient un lien entre les deux phénomènes seraient vraiment de mauvais esprits !

Jean MASSARDIER

Mexique

35 ans après QUELQUES VÉRITÉS SUR LE MASSACRE D'OCTOBRE 1968 À MEXICO

Cinq mille étudiants ont manifesté le 2 octobre dernier à Mexico pour commémorer le massacre de la place des Trois-Cultures du 2 octobre 1968. Il y a 35 ans, en effet, le gouvernement mexicain envoya la police anti-émeute et des troupes armées contre les manifestants étudiants rassemblés sur la place. Des tireurs postés sur les toits tout autour de celle-ci ouvrirent le feu sur la foule, faisant plusieurs centaines de morts.

La contestation étudiante contre le régime du président Gustavo Diaz Ordaz durait depuis 1966. Elle atteignit son point culminant en cette année 1968 au moment où, partout dans le monde, on assistait à des manifestations et des révoltes étudiantes. Le

27 août, un demi-million de personnes manifestaient sur la grande place de la capitale. Le pouvoir ne voulait plus tolérer cette agitation alors que l'on approchait de l'ouverture des Jeux Olympiques de Mexico. Le gouvernement décida d'agir, au besoin par une répression féroce.

À l'époque, les responsables gouvernementaux prétendirent que les manifestants avaient provoqué cette sanglante répression en tirant sur les policiers. Depuis des années, des militants réclament la vérité. Vicente Fox, l'actuel président, avait promis il a deux ans d'ouvrir les archives secrètes du gouvernement sur l'événement. Mais depuis, la vérité

continue de se faire attendre.

Des archives gouvernementales, rendues publiques récemment, accuseraient des hauts responsables, dont le ministre de l'Intérieur Luis Echeverria lui-même, qui devint deux ans plus tard, en 1970, président de la République. Et il y a peu l'Associated Press se serait procuré un document gouvernemental confidentiel selon lequel 360 tireurs d'élite auraient été envoyés sur ordre du gouvernement de l'époque pour ouvrir le feu sur les manifestants.

35 années plus tard, ce n'est encore qu'un coin du voile qui se lève sur les pratiques d'assassins de toute une partie de l'appareil d'État.

Aline RETESSE



Quelques jours avant le massacre, la police mexicaine exhibant un étudiant, à la suite d'une manifestation.

Brésil

LA CULTURE DES OGM AUTORISÉE

Au Brésil, le gouvernement de Lula vient, le 25 septembre, d'autoriser provisoirement la culture de soja transgénique dans l'état le plus méridional de la fédération, le Rio Grande du Sud, dont Porto Alegre est la capitale. Il cède ainsi aux pressions des plus gros exportateurs brésiliens et des firmes américaines.

Le Brésil est le second producteur mondial de soja, avec 50 millions de tonnes, derrière les États-Unis. Les quelque 20 millions de tonnes qu'il vend, principalement à l'Union européenne et au Japon, rapportent annuellement 6 milliards d'euros. Non pas au Brésil, comme on dit par facilité, mais

aux producteurs de soja.

Or le secteur du soja, production et commerce, est parcouru par le débat sur les OGM. Le soja transgénique, mis sur le marché par la firme américaine Monsanto, domine aux États-Unis. Facilitant le désherbage des cultures, il permet de diminuer les coûts de production dans les grandes exploitations en monoculture. Mais toute une partie du monde, l'Europe, le Japon, la Chine, le refuse et préfère le soja non transgénique, qui bénéficie de ce fait d'un marché étendu.

Au Brésil, le soja transgénique était officiellement interdit jusqu'à maintenant. Certains états brésiliens, comme le

Parana, font respecter cette prohibition. Mais les gros producteurs du Rio Grande du Sud utilisaient des semences transgéniques importées en contrebande de l'Argentine voisine. Du coup, une partie du soja brésilien comportait des OGM et devrait donc être interdite à la vente.

Lula, pour séduire les électeurs, les écologistes et les petits producteurs agricoles, s'était prononcé contre la culture des OGM au cours de sa campagne présidentielle. Mais au lendemain de son élection, dès le mois de mars, il avait autorisé la vente de soja génétiquement modifié. C'était du soja déjà produit et récolté, et une déci-

sion rapide s'imposait. Cependant il annonçait la préparation d'une loi sur les OGM.

Mais légiférer prend du temps et nous sommes maintenant au temps des semailles. Et Lula a donc autorisé le Rio Grande du Sud à semer du soja transgénique.

Certes, les gouvernements de droite qui ont précédé celui de Lula laissaient faire la contrebande de graines de soja transgénique, sans se préoccuper de faire appliquer la loi.

Mais la politique de Lula est tout aussi hypocrite. S'appuyant sur les échéances saisonnières imposées par le calendrier, et sans débattre davantage que ses prédécesseurs, il cède tout sim-

plement à un des deux camps en présence : celui des plus gros producteurs, du capitalisme agricole le plus concentré, qui rejoint les intérêts des exportateurs américains et de la multinationale Monsanto qui a le monopole des semences OGM et va désormais percevoir des redevances sur le commerce brésilien de soja.

Un des slogans de campagne de Lula était « *Brésil urgent, Lula président* ». L'urgent pour lui, c'est de céder aux plus gros des capitalistes de l'agro-alimentaire, qui lui ont fourni son ministre de l'Agriculture.

Vincent GELAS

Ford Genk (Belgique)

PLUS ILS LICENCIENT, PLUS ILS REÇOIVENT DE CADEAUX !

Mardi 1^{er} octobre, la direction de Ford-Europe annonçait 3 000 licenciements sur les 8 200 emplois que compte encore l'usine de Genk, en Belgique flamande. Un coup dur inacceptable pour une région déjà frappée par la fermeture des mines il y a vingt ans, de Philips à Hasselt en 2002 (plus de 1 000 emplois perdus) et celle prévue des hauts fourneaux d'Arcelor à Liège (à 40 km de Genk), en 2008.

Des représentants du gouvernement libéral-socialiste ont immédiatement stigmatisé le coût trop élevé de la main-d'œuvre en Belgique, mettant en avant l'urgence de... diminuer

encore les charges patronales !

Il faut dire qu'ils sont actuellement attablés avec les représentants patronaux et syndicaux à la « Conférence pour l'Emploi ». Sous prétexte de créer 200 000 emplois promis par le Premier ministre libéral Verhofstadt, la conférence doit entériner de nouvelles baisses des charges patronales. Le fait qu'avec 3,6 milliards d'euros de réductions de charges patronales accordées en 2002, il y ait eu 40 000 chômeurs supplémentaires en un an, ne les empêche absolument pas de continuer à utiliser cet argument pour justifier les cadeaux au patronat !

Pourtant, les dirigeants de Ford l'affirment eux-mêmes, ce ne sont pas les coûts salariaux, qui ne représentent que 5 à 7 % de leurs coûts de production, qui ont motivé leur décision. Ils veulent adapter les capacités de production à la baisse des ventes. Cela ne les empêche bien évidemment pas d'empocher les aides gouvernementales.

Les 900 millions d'euros d'investissements annoncés par Ford en février 2002, pour

faire passer les 1 400 licenciements dus à la délocalisation de la Transit vers la Turquie, passent à la trappe.

Steve Stevaert, président du parti socialiste flamand et originaire de la région, a tenu à rassurer les actionnaires de Ford en proposant que le cadeau de 53 millions d'euros que le gouvernement flamand avait voté comme aide à l'extension « leur soit réservé afin d'ancrer la production de la Mondéo à Genk ».



Les travailleurs devant la porte de l'entreprise.

Lundi 6 octobre, les travailleurs ont suivi très largement l'appel à une grève de 24 heures lancé par la délégation syndicale. Des petites actions sur les chaînes sont prévues dans les prochains jours. Mais les dirigeants syndicaux de l'usine déclarent que la grève pourrait décider Ford à lâcher complètement le site. Pourtant, avec ou sans grève, tout semble indiquer que c'est précisément là le projet de Ford, et la riposte, c'est maintenant qu'il faudrait l'organiser, pas quand une nouvelle tranche de l'entreprise sera fermée.

CRAMIF

MÉNAGE EN GRÈVE POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS

Depuis mercredi 1^{er} octobre les employés du ménage de la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France) – environ 70 salariés – se sont mis en grève pour que l'ensemble de l'équipe soit maintenue sur le site.

En effet, une nouvelle société sous-traitante – OPALYS – doit succéder depuis cette date à l'ancienne – EUROPROPR –. Pour obtenir le marché, OPALYS a « cassé » les prix en proposant d'effectuer le ménage avec environ 1 000 heures de moins par mois (l'équivalent de 15 emplois du chantier). Du coup,

pour assurer ses profits, le patron fait tout pour ne pas reprendre l'ensemble du personnel concerné et il ne cache pas son intention d'appliquer par la suite la clause de « mobilité » qui permet aux entreprises de nettoyage de déplacer les travailleurs d'un chantier à l'autre.

OPALYS tente de s'appuyer sur l'annexe 7 de la convention collective de la propreté qui autoriserait, selon l'interprétation patronale, le bénéficiaire d'un marché à ne pas reprendre une partie des salariés et à les laisser au précédent employeur. Ainsi, on

pourrait avoir plus de vingt ans d'ancienneté et ne pas être repris sous prétexte d'un arrêt maladie de longue durée ou d'un congé parental au moment de la reprise !

Jusqu'à présent, les entreprises qui se sont succédé ont toujours repris l'ensemble du personnel. Les travailleurs du ménage exigent donc que cela continue.

La grève est quasi unanime et bénéficie du soutien des employés de la CRAMIF, bien conscients que ces travailleurs sont autant en butte à leur propre patron qu'à la direction de la CRAMIF, qui rogne sur

les dépenses d'entretien et restreint en permanence le budget alloué à l'hygiène en jouant sur la concurrence entre sociétés de nettoyage.

La vente régulière de ce « marché » au plus offrant avec « vente » des salariés – bonne illustration d'esclavage salarié – scandalise tout le monde.

Les salariés du ménage n'ont pas l'intention de se laisser jeter comme des « kleenex ». A ce jour, le patron a reculé sur une partie des emplois mais pas sur l'intégralité, ni sur l'engagement de non-mobilité. Donc la grève continue.

SNCM Marseille

ATTENTION, CHUTES DE CANOTS !

La Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM) a acheté récemment deux beaux navires : le *Danielle-Casanova*, un ferry, a un peu plus d'un an et le *Pascal-Paoli*, un cargo, est encore plus récent. Tous deux, tout beaux tout neufs.

Mais sur le *Casanova* un canot de sauvetage susceptible de transporter 150 personnes est tombé sur le pont du haut de ses potences, autant dire de trois mètres de haut. La cause : il est soutenu par deux chaînes en acier du bon gabarit, mais une des manilles fixant la chaîne au canot était trop fine

et a cassé net. Par chance il n'y avait ni passager ni équipage sur ce pont promenade lors de sa chute.

La direction s'était vantée que le *Casanova* avait coûté bien moins cher que le bateau précédent. Quand il était arrivé il n'était pas terminé, mais la direction tenait à ce qu'il assure la saison. C'est ainsi qu'il avait tourné tout l'été alors que certains éléments n'étaient pas soudés mais juste pointés. Puis il avait été renvoyé pour que les travaux soient terminés, et récupéré pour naviguer la saison sui-

vante.

Celle-ci maintenant terminée, il resterait selon le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT), 1 700 points à reprendre. Ainsi, les isolants de câbles électriques sur le pont et à la machine sont déjà coupés et doivent être changés. Des lattes de faux plafonds ne tiennent encore que par de la pâte de silicone (elles ne sont même pas vissées).

Pour comble, ce n'est pas le seul navire malade de ses canots de sauvetage. Sur le *Pascal-Paoli*, le dernier arrivé, quand même moins bricolé et

de meilleure qualité, un canot de sauvetage est tombé pendant un exercice, dans la même période autour du 15 septembre. Pour les essais, deux officiers étaient montés à bord du canot, mais ils en étaient fort heureusement redescendus avant qu'il ne tombe.

Soudures à revoir, isolants manquants, faux-plafonds à reprendre et, pour finir, canots de sauvetage qui se détachent quand on ne leur demande pas... À part ça, sur les navires de la SNCM tout va bien question sécurité.

Cellules de reclassement CAUTÈRE SUR JAMBE DE BOIS

Depuis plusieurs années, se sont développées les cellules de reclassement dans les entreprises. Leur objectif serait d'aider les travailleurs mis à la porte à retrouver un emploi.

A partir de 1993, la loi a obligé les entreprises employant plus de 50 salariés et qui en licenciaient plus de 10 dans le même mois, à inclure dans leur plan « social » des actions visant au reclassement des travailleurs licenciés. De prétendus spécialistes se sont alors lancés dans le reclassement. Dans les grandes entreprises, on a vu fleurir des « cellules de reclassement » se contentant la plupart du temps de « dresser le profil » du salarié qui recherchait un emploi mais incapables de lui faire aucune proposition d'emploi sérieuse.

Les seuls véritables bénéficiaires de ce dispositif ont été et restent les responsables de ces cellules : ils demandent 3 000 euros, soit 19 650 F par salarié et 18 mois de recherche, donc de maintien du dispositif, pour, prétendent-ils, obtenir des résultats. Le nombre des cellules a augmenté de 36 % en 2002. Quant à leurs résultats, ils parlent d'eux-mêmes : en 2002, 29 % seulement des 13 000 salariés pris en charge par ces cellules ont retrouvé un emploi à temps complet et en CDI.

Les cellules de reclassement illustrent ce que les gouvernements entendent par « traitement social » des licenciements. Ceux qui ont vraiment profité de leur existence ne sont pas les chômeurs !

MATTEI IMPOSE UN NOUVEAU PLAN D'ÉCONOMIES À L'A.P. - HÔPITAUX DE PARIS

Ces derniers jours, Raffarin, relayé par Mattei le ministre de la Santé, promettait de répondre aux sous-équipements humain et matériel des hôpitaux. Des moyens « exceptionnels », disaient-ils, allaient être dégagés.

Le 2 octobre, des communiqués de protestation, émanant notamment de la mairie de Paris, ont été rendus publics, en même temps que la circulaire adressée par Mattei à la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Dans cette circulaire, Mattei demande à la direction de l'AP-HP de réaliser une économie de 240 millions d'euros pour les quatre ans à venir. En plus, il exige la vente d'une partie du patrimoine immobilier de l'AP-HP, à hauteur de 170 millions d'euros. C'est seulement à cette double condition que le gouvernement consentirait à débloquer 230 millions d'euros de crédits !

Cela fait des années maintenant que les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, ont engagé des plans de restrictions. Ainsi, en 1983, la gauche instaurait le système de l'enveloppe dite « globale », qui obligeait chaque hôpital à s'attacher avant tout à ne pas dépasser les crédits alloués insuffisants. En 1996, Juppé prétendait lui aussi « maîtriser le dérapage ininterrompu des dépenses de santé » et renforçait les restrictions et la liberté de recrute-

ment et d'investissements des hôpitaux publics. Le gouvernement Jospin a maintenu et aggravé cette politique de restrictions en multipliant les fermetures de services, d'hôpitaux, de maternités, dans tout le pays, dans la région parisienne comme en province. Raffarin, Fillon, Mattei ont repris à leur compte cette politique criminelle.

Les grèves se sont multipliées contre les effets désastreux de cette politique. C'est toujours au nom de l'apurement des comptes de la Sécurité sociale que cela s'est fait. Car faut-il rappeler que le gouvernement, celui-ci comme ses prédécesseurs, ne met pas un centime de l'argent des impôts pour la santé publique ? Il utilise uniquement les fonds de la Sécurité sociale.

Le drame des morts de l'été dernier, l'émotion qu'il a suscitée, ont obligé le gouvernement à faire des déclarations.

Mais pour les mesures réelles, on voit ce qu'il en est. Les 240 millions d'euros d'économies réclamées, « l'effort de rationalisation et de productivité » comme l'écrit Mattei, cela signifie encore du personnel en moins, ou des médicaments rationnés, et peut-être encore bien des victimes lors du prochain écart climatique, chaud ou froid. Mattei ose prétendre qu'il a tiré les leçons du drame du mois d'août mais, dans les faits, c'est comme si les morts de cet été n'avaient pas existé.

Ce qui se trame vis-à-vis des hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris, avec ses 41 établissements, laisse très mal augurer de l'avenir. Juste au moment où un rapport fait valoir que les hôpitaux sont sous-équipés : cinq fois moins d'équipements d'IRM par habitant en France qu'en Allemagne, par exemple.

Encore une fois, les initiatives du ministre de la Santé sont indécentes et inadmissibles.

Annie ROLIN



Mattei au chevet d'un malade. Attention que, par souci d'économies, il ne débranche rien en partant !

HAUSSE DES ARRÊTS MALADIE, ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

« **Explosion des arrêts maladie** », titrait *Le Parisien* du 6 octobre, citant des chiffres fournis par la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) : en 2002, le budget consacré aux indemnités journalières a crû de 9,2 %, après avoir augmenté de 8 % l'année précédente. Ceux qui connaissent la plus forte hausse sont les arrêts supérieurs à trois mois, en augmentation de 19 %, concernant en majorité les travailleurs entre 55 et 59 ans.

Ces chiffres arrivent à point nommé – et ce n'est pas un hasard – pour, d'une part, appuyer la campagne du gouvernement en faveur d'une réforme de la Sécurité sociale et, d'autre part, leur permettre de faire de la démagogie envers son électorat réactionnaire en laissant entendre que les travailleurs sont « tous des faibles ».

Après le déficit « abyssal » annoncé le mois dernier et dont toute une campagne rend en grande partie responsables les assurés qui se soigneraient « trop », consultant trop souvent leur médecin et consom-

mant trop de médicaments, voilà maintenant que l'on montre du doigt ceux qui prennent des arrêts maladie. Le ministre de la Santé Mattei a déjà annoncé qu'il entendait renforcer les contrôles, afin de limiter les « abus » dans ce domaine. Mais si quelques abus il y a (et le fait que la Sécurité sociale juge injustifiés jusqu'à 6 % des congés ne signifie pas pour autant que les gens concernés sont en bonne santé), les pressions de la part des employeurs, la crainte d'être parmi les premiers licenciés en cas de baisse d'effectif font que les travailleurs ne

s'arrêtent pas aussi souvent et aussi facilement que patronat et gouvernement voudraient le faire croire, et la cause de l'augmentation des arrêts maladie est sans doute à rechercher plutôt du côté de l'aggravation des conditions de travail.

En effet la hausse de 24 % des arrêts longs concerne les travailleurs les plus âgés, qui arrivent à 55 ans usés par le travail, mais qui ont encore des années à tenir – et, s'ils sont en usine, souvent à des postes physiquement pénibles – à cause de la disparition progressive des préretraites et de l'allongement de la durée des cotisations. Ils sont pointés du doigt car ils n'auraient, paraît-il, pas de « vraie » maladie ! Tout comme les femmes qui, seules avec des enfants, s'arrêtent parce qu'elles n'y arrivent plus, à force de faire une double journée de travail, ou ceux qui craquent, sous la pres-

sion des responsables de leur entreprise qui leur demandent d'en faire toujours plus et plus vite. Selon un rapport de la DARES (le département statistique du ministère de l'Emploi) de 2002, la productivité horaire a augmenté de 4 % ces dernières années. Et, bien des travailleurs le savent, cela est dû à l'augmentation des cadences et à la diminution, si ce n'est la suppression des temps de pause, c'est-à-dire à une aggravation des conditions de travail. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les arrêts maladie soient en augmentation.

Plutôt que de dénoncer les pseudo-abus dans les arrêts maladie, il vaudrait mieux s'en prendre aux employeurs, petits et grands, qui sont les premiers responsables de la situation faite aux travailleurs dont ils usent les forces.

Marianne LAMIRAL

SALARIÉS ET SDF

Les sans-domicile-fixe ne sont pas en majorité des marginaux, mais constituent simplement la partie la plus défavorisée des travailleurs. C'est ce qui ressort de l'étude publiée le 2 octobre par l'INSEE sur la population sans domicile fixe, depuis des années si stable et si nombreuse qu'elle se prête aux statistiques sociologiques.

Et d'abord, 29 % des SDF ont un emploi. Ils sont ouvriers et employés, dans le bâtiment, l'entretien, le ménage, les transports. Les trois quarts de ceux-là ont un emploi précaire. De ce fait 60 % d'entre eux occupent leur emploi depuis moins de six mois, 10 % seulement depuis plus de trois ans. Ils sont aussi largement victimes de la flexibilité des horaires : un quart ne travaillent que 22 heures par semaine, un autre quart plus de 39 heures.

41 % des SDF sont chômeurs. Mais, contrairement au préjugé courant, plus d'un tiers recherchent réellement un emploi, malgré les difficultés supplémentaires que cette recherche présente pour eux, et sont inscrits à l'ANPE.

Ainsi en 2003, dans un pays riche, un travailleur ayant un emploi ou un chômeur régulièrement enregistré peuvent ne pas être en mesure de se loger. Voilà qui répond à la page d'attaques contre la prétendue « civilisation des loisirs » que le PDG de BNP Paribas, Pébereau, a publiée dans *le Monde* sous le titre insolent : « Et si on travaillait, tout simplement ? »

Vincent GELAS

La Poste
Paris 18^e

POUR ÊTRE EFFICACE, QU'ILS DISAIENT !

Des conteneurs pleins de colis oubliés sur le quai d'un bureau de poste, telle est la forme concrète que prend aujourd'hui au bureau de Paris 18^e une réorganisation effectuée il y a cinq ans : la séparation de la distribution des colis de celle des lettres.

À l'époque, c'est au nom de l'efficacité que la direction avait imposé aux postiers des services paquets, qui jusque-là se trouvaient dans les bureaux parisiens et distribuaient les colis, de se regrouper dans quelques plates-formes baptisées « Agences Colis Poste ». Ceux des 18^e, 17^e et 9^e arrondissements de Paris avaient dû partir vers l'agence de Pont-Cardinet dans le 17^e. La direction expliquait alors que la mise en place de cette plate-forme améliorerait les distributions de paquets et serait « un atout contre la concurrence ». On voit aujourd'hui ce qu'il en est.

Fin août par exemple, il a



fallu plus de huit jours pour que des conteneurs remplis de colis quittent le quai pour partir vers la plate-forme colis, dont une partie se trouve maintenant à Aubervilliers. À l'intérieur, plusieurs paquets prioritaires en provenance de l'étranger, des sacs « dépêches » datés d'une dizaine de jours auparavant, d'autres destinés à Orly ou à Marseille datant eux de deux semaines. Jamais une navette de camion régulière n'a été mise en place entre le

bureau de poste et la plate-forme des colis, tout se fait un peu au petit bonheur la chance. Le 22 août, c'est Paris 18 qui réceptionnait trois conteneurs de paquets venant de la plate-forme colis d'Aubervilliers, avec des colis postés début août ! Il y avait dans le tas beaucoup de « colissimos » dont la livraison est garantie sous 24 ou 48 heures, et même des colissimos « suivis », pour lesquels l'utilisateur paye encore plus cher afin qu'on puisse lui

dire, par un système de code-barre, où se trouve son paquet ! Pour ajouter à l'aspect chaotique de ce système, il faut dire que La Poste a multiplié ces dernières années les produits et les tarifs. Il y a des colis pas plus gros que des lettres, si bien que les chefs des différents services se renvoient la balle, et les conteneurs, pour savoir qui doit les porter.

On peut ainsi vérifier à

Correspondant LO

VALÉO Sissonne (Aisne)

PATRONS VOYOUS OU PAS, TOUS LICENCIERS

A Sissonne, dans l'Aisne, la direction de l'entreprise Valéo vient d'annoncer la fermeture définitive. Depuis 18 mois, les salariés savaient que la direction avait programmé la fermeture pour délocalisation car, prétend-elle, les salaires sont trop élevés... Ces 18 mois étaient soi-disant destinés à un « désengagement progressif » et à permettre le « reclassement du personnel ». La direction de Valéo, qui se veut « sociale », donnait 3 000 euros aux patrons qui acceptaient de prendre un salarié en CDI. Une entreprise comme Sigma Laser, en pleine expansion, installée quelques kilomètres plus loin a ainsi touché 120 000 euros de subventions de Valéo, en plus des subventions de l'Europe et de celles de la région et du département.

Sur les 475 salariés de Valéo à Sissonne, 243 seulement ont été « reclassés » et pour certains ce reclassement apparaît comme bien précaire. Pour le directeur du site, 51 % de reclassement c'est un résultat satisfaisant !

Le 3 octobre, l'usine a fermé ses portes en laissant



sans solution 232 salariés. Depuis le 12 septembre l'usine ne tournait plus, et pourtant les travailleurs étaient obligés de venir et de respecter leurs horaires, les 2 x 8 pour beaucoup d'entre eux.

Dans ces conditions, c'est l'écoeurement face à la direc-

tion de Valéo qui a racheté cette entreprise en 2000 pour mettre tout son personnel à la porte trois ans après. Et cela, alors que Valéo a encore annoncé des bénéfices cette année.

Ces licenciements sont inadmissibles !

À propos d'un article du *Courrier de l'Ouest* Ils voudraient interdire aux travailleurs de faire de la politique !

Sous le titre « *L'extrême gauche fait son nid dans les syndicats angevins* », le journal *Le Courrier de l'Ouest* du 3 octobre consacre un article à la présence des militants d'extrême gauche dans différents syndicats d'Angers.

Et de citer les noms de plusieurs militants cégétistes dont certains sont connus pour avoir représenté Lutte Ouvrière lors d'élections, ou d'un instituteur militant au SNUIPP qui est conseiller municipal Lutte Ouvrière d'une banlieue d'Angers.

Mais que font donc ces militants, dans les « nids syndicaux » ? Un sous-titre l'affirme sans ambages : ils y pratiquent « la stratégie du coucou ». Comme si les militants mis en cause, qu'ils travaillent à l'hôpital, dans la métallurgie ou dans l'éducation, n'avaient pas contribué – avec d'autres bien sûr – à construire leurs syndicats ! Et comme si ceux d'entre eux – connus parfois depuis 20 ou 30 ans comme des militants politiques de Lutte Ouvrière – qui ont été choisis par les syndiqués de leur entreprise pour exercer des responsabilités syndicales avaient usurpé ces responsabilités !

En fait, ce que ne supportent pas ces journalistes et leurs inspireurs, c'est que des travailleurs osent faire de la politique. Et a fortiori, bien sûr, qu'ils s'engagent dans des organisations qui défendent les intérêts politiques du

l'usage que réorganisation ne rime pas avec efficacité. En l'occurrence, si La Poste a fait le choix d'organiser à part la distribution des colis, c'est uniquement parce qu'elle espère un jour transformer en filiale ou privatiser totalement ce secteur qui pourrait s'avérer juteux. Il est ouvert à la concurrence, et l'exemple de sociétés comme DHL montre que l'on peut y réaliser des bénéfices. Et la qualité du service rendu à l'utilisateur a d'autant moins à voir là-dedans qu'une des conditions de la rentabilité, c'est de mettre le moins de personnel possible.

monde du travail.

Militer syndicalement, sans remettre en cause l'ordre établi, passe encore... d'autant que les patrons se chargent de rendre la vie dure aux militants dans bien des entreprises. Mais les travailleurs devraient laisser la politique à d'autres.

Là où le cocasse le dispute au ridicule, c'est quand le journaliste relate les entretiens qu'il a eus sur la question avec divers responsables syndicaux du Maine-et-Loire. Le secrétaire de l'UD-CGT, qui, comme le secrétaire national Bernard Thibaut, est membre du PCF, aurait ainsi déploré le fait que « des personnes essaient d'influencer les orientations des organisations syndicales ». Son homologue de la CFDT se plaint, lui, des militants de la LCR qu'il a été « contraint » de mettre à la porte de son syndicat parce qu'ils n'acceptaient pas la politique de capitulation des dirigeants cégétistes. Ces responsables départementaux ne font-ils pas de la politique, eux ? N'ont-ils pas par exemple cherché à « influencer les orientations » lorsqu'en avril 2002 ils appelaient à voter Chirac au 2^e tour de la présidentielle ?

Il faut croire que cette politique-là est acceptable par les défenseurs du système. Eh bien, raison de plus pour que les travailleurs opposent au patronat – qui ne se prive pas, lui, de faire de la politique – et à ses représentants, patentés ou pas, leur propre politique.

Rhodia Organique
Saint-Fons (Rhône)

Après la grève UNE CHAUFFERIE OÙ RIEN N'EST RÉGLÉ

Après plus de trois semaines de grève, les opérateurs de la chaufferie de Rhodia Organique à Saint-Fons, en banlieue lyonnaise, ont repris le travail. Ils voulaient que la direction renonce à son projet qui consiste à céder la chaufferie à Air Liquide. Ce projet devait entraîner la suppression de 10 emplois sur 19 à court terme, puis le transfert de ses activités sur un autre site (LO n° 1833 du 19 septembre).

La grève avait débuté alors que la plupart des installations de l'usine étaient en arrêt technique, et entravait donc le redémarrage de la production.

Dès le départ, la direction a tout fait pour briser la grève, d'abord en faisant venir de la vapeur de Belle Etoile (un site Rhodia voisin, mais dont la chaufferie est déjà Air Liquide), puis en utilisant ses cadres, jour et nuit. Au bout de trois semaines, ces cadres

avaient redémarré les chaudières, malgré l'avis de l'inspection du travail qui était intervenue pour dire qu'il y avait là « danger grave et imminent », faute d'opérateurs qualifiés sur ces installations et compte tenu du fait qu'il s'agit d'un site classé « Seveso 2 ».

Dans un premier temps, l'intransigeance de la direction a plutôt renforcé la colère des grévistes, celle-ci ayant même le culot de proposer une prime

de 300 euros si les travailleurs de la chaufferie acceptaient de l'aider à mettre en place le projet de suppression d'emplois qu'ils rejetaient. Au bout du compte, elle réduisait à sept le nombre de suppressions d'emplois et elle accordait quelques coefficients à quelques opérateurs.

Tous avaient conscience que le compte n'y était pas, mais sans parvenir, malgré de nombreux débrayages dans

l'usine, à étendre la grève à d'autres secteurs. Aussi, voyant les installations redémarrer une à une, les travailleurs ont préféré reprendre le travail tous ensemble avec le sentiment de s'être fait respecter. Aujourd'hui, malgré tout, ce sont les cadres briseurs de grève qui sont dans leurs petits souliers.

Correspondant LO

Rhodia

LES ACTIONNAIRES PRÉPARENT LEURS MAUVAIS COUPS

Vendredi 3 octobre, chez Rhodia, nous avons appris par la presse que notre PDG, Jean-Pierre Tirouflet, quittait la direction du groupe. Plutôt que d'être démis de ses fonctions lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du groupe, comme cela était prévisible, il a donc préféré prendre les devants en démissionnant.

Nous n'avons aucune raison de nous faire du souci pour ce nouveau « chômeur ». Tirouflet part avec un « golden-parachute » de près de 2 millions d'euros et la garantie d'une retraite confortable.

Il y a un an, il avait déjà été

sur la sellette, en raison des mauvais résultats du groupe. Il n'avait sauvé son poste que de justesse, se posant en défenseur de « l'intégrité du groupe », face aux « financiers » qui voulaient, selon lui, le démanteler. A cette occasion, il même avait reçu le soutien de la CFDT !

Mais l'action Rhodia avait continué à dégringoler. De 21 euros à son introduction en Bourse en 1998, elle est tombée à moins de 6 euros. Et depuis un an le groupe n'a cessé de cumuler les pertes...

Tout cela ne fait évidemment pas l'affaire des actionnaires, pour qui un placement doit être juteux. Mais il

importe peu de savoir lequel des requins de la finance qui spéculent sur l'action Rhodia l'emportera. Dans un cas comme dans l'autre, c'est nous, les salariés, qui risquons de payer la note. Nous l'avons déjà payée avec Tirouflet. Le bilan de sa politique est éloquent. Tous les investissements sont bloqués ; il n'y a pratiquement plus de maintenance et certains ateliers tombent littéralement en morceaux. À cela il faut ajouter les suppressions d'effectifs et l'externalisation de plusieurs activités.

Avec le départ de Tirouflet, on nous parle aujourd'hui d'un nouveau

plan d'économies de 150 millions d'euros, de 600 millions d'euros de cessions d'actifs. Alors quel atelier, quelle usine risque-t-elle d'être vendue ? Il y a des risques de plusieurs milliers de licenciements à la clé, et nous avons des raisons d'être méfiants, quand on connaît la biographie de celui qui remplace Tirouflet, Yves-René Nanot. Ce monsieur a témoigné, en tant que représentant du Medef, devant la commission parlementaire formée après l'accident de l'usine AZF à Toulouse. Il y avait soutenu que les accidents sont essentiellement provoqués par des erreurs humaines. Et à la

question « *Trouvez-vous normal que la sécurité du site d'AZF soit assurée par un sous-traitant ?* », M. Nanot répondit : « *Vous avez tout intérêt à vous adresser à des spécialistes du gardiennage plutôt que d'avoir des bras cassés qui ne font pas de gardiennage mais dorment pendant leur quart de nuit et que vous continuez à payer au tarif de la convention collective de la chimie* ».

Alors nous savons à quoi nous en tenir. Mais que la direction se méfie. Nous sommes nombreux et c'est par la lutte collective que nous nous opposerons le plus efficacement à ses mauvais coups !

Échos des entreprises

Médecins mercenaires

Sécurex, vous connaissez ? Non, ce n'est pas une boîte de préservatifs ! Sécurex, c'est le nom d'une entreprise privée qui effectue des contrôles médicaux pour le compte de la RATP. Ainsi, ces derniers mois, la ligne 9 a fait appel près de 60 fois à cette société. Et chaque contrôle est facturé 100 euros à la ligne !

Tout cet argent balancé par la fenêtre, de quoi rendre malade, non ?

Toubib or not toubib

Ces médecins contrôleurs n'hésitent pas à faire reprendre le travail pour justifier le leur, au risque de faire n'importe quoi.

Ainsi, un machiniste sous médicament contre-indiqué pour la conduite a été sommé de reprendre son travail. Ce médecin n'est pas allé jusqu'à engager sa responsabilité par écrit, comme le lui avait

demandé notre collègue.

Après avoir tenté son coup, notre toubib a préféré poursuivre plus loin sa pêche aux billets de 100 euros.

Extraits du bulletin Lutte Ouvrière RATP Réseau Ferré - Paris

Les empoisonneurs doivent payer

À RVI, beaucoup attendent la décision du ministre du Travail concernant l'inscription de l'entreprise sur la liste des établissements ayant droit à la préretraite amiante.

Certains d'entre nous sont malades, d'autres sont décédés, victimes de ce poison qui agit des années après l'exposition. Il est donc légitime que tous ceux qui ont subi ce préjudice puissent bénéficier de cette retraite anticipée.

La direction a toujours minimisé sa responsabilité et elle a fait le strict minimum au niveau de l'information du personnel. Par exemple, elle a toujours refusé de prévenir systématiquement les retraités

exposés partis avant 1999.

Alors, il serait juste que le préjudice soit réparé et que cette préretraite soit payée totalement par le responsable et sans perte de salaire.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière RVI - Vénissieux

Bien observé

Le *Nouvel Observateur* a eu l'idée d'établir un palmarès de la « qualité de vie » dans 75 grandes entreprises françaises.

AXA, ce n'est pas une surprise, se fait épingler. Avec zéro pour le « dialogue et l'écoute » et seulement 34 % de femmes cadres, AXA pointe entre la 52ème et la 60ème place, avec des entreprises aussi sociales et aussi soucieuses du bien-être de leur personnel que McDonald's, Décathlon, Eurodisney ou Quick

Bref, question « bonheur au travail », si on n'est pas dans la voiture-balai, on est bel et bien dans le peloton de queue.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière AXA Londres-St-Lazare - Paris

Que choisir ?

À la vente, lorsqu'un abonné ne prend pas le prélèvement automatique, on lui fait payer une avance de plus de 200 euros.

Mais la revue de consommateurs *Que choisir* révèle que le service de presse de France Télécom nie cette pratique. Il ne reconnaît que les autres cas, comme les abonnements temporaires où l'on exige une caution.

Pour ne pas se faire incendier par les usagers, devra-t-on prendre les consignes directement auprès du service de presse ou auprès des organisations de consommateurs ?

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière France-Télécom (Lyon)

Pire que la météo

La direction vient de décider de remettre en place pour six semaines l'équipe 2 sur la chaîne Twingo. Et cela, six semaines après l'avoir sup-

primée sous prétexte de baisse des commandes.

Certains se plaignent que la météo est imprécise ; que diraient-ils des grands chefs de Renault ?

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière Renault (Flins)

Une ghosnerie de plus

Avec son livre *Citoyen du monde*, Carlos Ghosn tente une opération de séduction en vue de son arrivée à la tête de Renault, prévue en 2005.

C'est vrai qu'après les 21 000 suppressions de postes chez Nissan, il s'est taillé une sinistre réputation. Ceci dit, la direction de Renault ne l'a pas attendu pour supprimer des dizaines de milliers d'emplois en France et ailleurs.

Si le « citoyen du monde » cherche un nouveau point de chute, on vote pour la Terre Adélie. Là-bas, il ne pourra faire de tort à personne.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière MPR Renault (Cergy-Pontoise)

Accord sur la formation

LA CGT SIGNE... AVEC LES FÉLICITATIONS DE RAFFARIN ET SEILLIÈRE

Alors que, dans un premier temps, elle semblait s'y opposer, la CGT a décidé de signer l'accord sur la formation professionnelle qui avait déjà été approuvé par la CFDT, FO, la CFTC, la CGC et le Medef. Cette signature a été qualifiée d'« historique » par toute la presse. En effet la CGT n'avait pas signé d'accord interprofessionnel national de cette importance depuis plus de trente ans. Cet événement a été salué par Seillière et par Raffarin comme une très « bonne nouvelle ».

Mais cette signature n'a pas fait l'unanimité même à la direction de la CGT : 70 des membres du Comité confédéral national (CCN, qui regroupe les représentants de toutes les fédérations professionnelles et les unions départementales) ont voté pour, 20 ont voté contre et 5 se sont abstenus. À la « base », bien des militants étaient surpris, voire opposés à cette signature qui a valu à Bernard Thibault les félicitations du patron Seillière.

Le dirigeant de la CGT justifie cette signature par l'avancée que constituerait le nouveau « droit individuel à la formation ». Pourtant, bien

des militants ont pu constater que ce droit, censé permettre à tous les salariés de bénéficier de vingt heures de formation cumulables pendant six ans, ne bénéficiait pas à tous les salariés. En effet la formation ne concerne pas les travailleurs en contrat à durée déterminée ou les intérimaires. La participation à ces formations sera plus difficile car elles pourront désormais être effectuées hors du temps de travail. Pourquoi dès lors signer un tel accord ? En quoi constitue-t-il une avancée pour les travailleurs ?

Le secrétaire général de la CGT s'est défendu face à la perfidie d'un Chérèque qui a « salué » l'entrée de la CGT au



Le ministre du Travail, Fillon, reçoit Bernard Thibault, le 6 octobre 2003.

« club de ceux qui signent », s'empressant d'ajouter qu'il ne s'agissait que d'« un compromis à un moment donné », et qu'il « faudrait plus qu'une signature pour considérer que la CGT et le Medef sont sur la même longueur d'onde ». Affirmation contredite par un responsable du Medef qui s'est félicité de voir la CGT « réintégrer le champ conventionnel ».

C'est bien ce message-là que Thibault a choisi d'envoyer au patronat. Les dirigeants de la CGT ont voulu

montrer qu'ils étaient capables d'être aussi consensuels que les autres syndicats.

« Serons-nous plus efficaces en étant dedans ou dehors ? » se demande Maryse Dumas, secrétaire confédérale de la CGT, pour tenter, elle aussi, de justifier le « oui » de son syndicat. Mais de qui parle-t-elle ? De la direction de la CGT, ou des travailleurs dans leur lutte contre les patrons ? « Si on montre qu'on est capable de signer un accord qui comporte des aspects positifs, cela démontre

que véritablement, lorsqu'on ne signe pas sur les retraites ou sur l'UNEDIC, c'est que ce sont de vrais accords de régression sociale » argumente Maryse Dumas. « Si on a une attitude de non-signature systématique, nos arguments sur le contenu des accords ne portent plus », poursuit-elle. Mais les arguments ne « portent » vis-à-vis des patrons que lorsque les travailleurs montrent leur force dans la rue et dans la grève, et pas à cause des jeux de stylo des syndicalistes.

Aline RETESSE

Nos lecteurs écrivent

Le 21 septembre 2003

Cher(e)s camarades,

Je réagis à l'un des articles parus dans votre hebdomadaire du 19/09/2003 sous le titre : « Le gouvernement n'a pas de parole ».

Vous écrivez que le gouvernement, pour faire avaler sa réforme des retraites, avait mis en avant la possibilité pour ceux qui ont travaillé entre 14 et 16 ans de pouvoir partir à 57 ans et qu'il y met « maintenant » des restrictions en excluant les périodes de chômage.

Or des restrictions ont été posées dès le départ par le gouvernement dans l'article 16 du projet de loi rendu public début juin 2003 : tout ou partie de la durée totale d'assurance doit « avoir donné lieu à cotisations à la charge de l'assuré. » Ce qui exclut non seulement les périodes de chômage, mais aussi de maladie, le service militaire, et pour les femmes les congés maternité.

Au cours de la discussion

parlementaire, Fillon a accepté un amendement de l'UMP considérant comme période « cotisée », pour calculer les carrières longues, le service militaire dans la limite de 12 mois. Par contre, il a retoqué les amendements du PS et du PCF qui voulaient prendre en compte chômage, maladie et événements familiaux (congés maternité, paternité, etc.).

Sur cette question, peut-être avez-vous été abusés par la campagne actuelle de la CFDT, qui aujourd'hui fait mine de découvrir ces restrictions. Pour justifier son sou-

En effet, tu as entièrement raison. « Le gouvernement tient sa parole » aurait été mieux approprié comme titre de l'article sur le départ en retraite avant 60 ans des travailleurs ayant commencé très jeunes. Il n'a jamais laissé d'ambiguïté concernant le sens général de ses réformes : très ferme et radical dans le sens de la régression, petit, restrictif et tatillon pour cette

mesure-alibi. L'effet d'annonce « partir avant 60 ans » avait soulevé évidemment beaucoup d'intérêt auprès des travailleurs qui pensaient être concernés. Maintenant que la presse précise les choses, et que tous ont décortiqué les dispositions de la loi, beaucoup déchantent. Dès la première apparition de ces dispositions, qui avaient permis à François Chérèque

Bien cordialement,

R.C., Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne)

parlementaire, Fillon a

accepté un amendement de l'UMP considérant comme période « cotisée », pour calculer les carrières longues, le service militaire dans la limite de 12 mois. Par contre, il a retoqué les amendements du PS et du PCF qui voulaient prendre en compte chômage, maladie et événements familiaux (congés maternité, paternité, etc.).

Sur cette question, peut-être avez-vous été abusés par la campagne actuelle de la CFDT, qui aujourd'hui fait mine de découvrir ces restrictions. Pour justifier son sou-

PAROLES DE GOUVERNEMENT

(CFDT) de justifier son ralliement à la loi sur les retraites, le gouvernement avait mis les points sur les I. Il avait introduit une distinction entre période validée et période cotisée, alors que cette distinction n'existe pas, ou pas encore, pour ceux qui partent après 60 ans.

Le relevé de décision, publié après la réunion du 15 mai 2003 entre Jean-Pierre Raffarin et François Chérèque, précisait :

Si on a commencé à travailler à l'âge de 14 ou 15 ans, il faut :

- 42 années de durée validée, dont 42 années de durée cotisée, pour avoir le droit de partir à 56 ou 57 ans, avec sa retraite entière ;

- ou 42 années de durée validée, dont 41 années de durée cotisée, pour avoir le droit de partir à 58 ans.

Pour ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans, dans le meilleur des cas il faudra attendre l'âge de 59 ans pour partir à la retraite, à condition d'avoir une durée

validée de 42 ans, dont une durée cotisée de 40 ans.

Les travailleurs qui ont commencé à travailler à l'âge de 16 ans ou avant, en ayant plus de 40 années de travail ou de période validée, seraient au nombre de 800 000 ! Mais, comme tu le soulignes, à cause de l'exclusion non seulement des périodes de chômage, mais aussi de maladie, et pour les femmes celles des congés maternité, seule une petite minorité serait concernée par la loi, moins de 300 000 travailleurs. Et encore ! il n'est même pas sûr qu'ils pourront en profiter.

Les décrets d'application de cette loi ne sont toujours pas parus, et les retraites complémentaires n'ont encore rien prévu pour ce qui les concernent, car les patrons refusent tout ce qui leur coûtera un centime ! Résultat, toutes les caisses de retraite conseillent en ce moment à ceux qui pensent être concernés... de ne pas quitter leur emploi !

TENIR BON CONTRE TOUS CEUX QUI OPPRIMENT LES FEMMES

Il y a tout juste un an, le 4 octobre 2002, Sohane, 18 ans, était brûlée vive dans un local à poubelles de la cité Balzac à Vitry-sur-Seine, aspergée d'essence par un garçon de la cité à qui elle résistait, brûlée vive parce qu'elle refusait de se soumettre aux lois imposées par ces garçons qui considèrent les femmes comme des objets soumis aux hommes. Six mois après le crime, lors de la reconstitution des faits, à sa descente du fourgon de police, l'assassin de Sohane était accueilli sous les applaudissements de garçons de la cité. Et depuis, comme l'a déclaré le 5 octobre dernier lors de l'Université des femmes de quartiers, Fadela Samara, présidente du mouvement « *Ni putes, ni soumises* » et auteur du livre du même nom, des garçons disent à des filles qui ne se plient pas à leur loi : « *Ferme ta gueule, sinon je vais te cramer* ».

L'horrible tragédie de Vitry n'était qu'une des manifestations extrêmes de cette situation et il n'y a pas un pouce de terrain à céder à ceux qui refusent aux femmes d'être des personnes à part entière et leur dénie, sous la contrainte ou la menace, le droit de pouvoir choisir leur vie en dehors des lignes tracées par des préjugés réactionnaires.

Il faut lire le livre de Fadela Amara⁽¹⁾, sa dénonciation de ce qui se passe aujourd'hui dans les cités de toutes les banlieues où sévissent les caïds ignorants sous l'emprise des intégristes islamistes.

« *A partir du moment où ces imams se sont implantés dans bon nombre de cités, on a vu un certain nombre de garçons adopter des comportements radicaux par rapport aux filles, notamment en voulant les faire rentrer à la maison. (...) Cet islam des caves et sa propagande religieuse intolérante ont donné aux garçons un cadre théorique et des outils pour opprimer les filles. Celles qui ne rentraient pas dans le moule se sont fait traiter de « mécréantes » ou de « mauvaises femmes ».*

Ce sont ces garçons qui aujourd'hui cherchent à imposer aux filles le port du voile



Fadela Amara prononce un discours le 3 octobre, à Dourdan.

islamique. Il y a celles qui résistent et refusent de porter le voile. « *Ces résistantes sont encore majoritaires dans nos quartiers mais elles trinquent tous les jours. Ce sont elles que les mecs des cités prennent le plus volontiers comme cible de leur violence. Elles subissent un véritable harcèlement fait d'insultes, de bousculades quotidiennes. Sans parler des viols, dont elles sont aussi les premières victimes. La vie de ces femmes est souvent un enfer.* »

Quant à certaines qui portent sciemment et volontairement le voile : « *Ce ne sont pas des gamines en désarroi psychologique, en situation de faiblesse ou en quête identitaire, qui porteraient le voile parce qu'il leur assure une reconnaissance, en signifiant leur appartenance à une communauté. Non, ce sont de vraies militantes. (...) Les filles de ma génération – y compris les musulmanes pratiquantes dont je fais partie – se sont battues contre ce foulard parce qu'il a toujours été synonyme d'oppression et d'enfermement des femmes* ».

Ce n'est pas parce qu'il est, ou n'est pas, « islamique » qu'il faut s'opposer au voile partout où on le peut et notamment dans les établissements scolaires, c'est parce qu'il est un élément et un symbole de cette oppression des femmes que des hommes veulent faire

régner. Et, ce n'est pas parce que ces garçons sont musulmans qu'il faut baisser les bras devant l'accusation aussi fautive que démagogique d'encourager le racisme. C'est tout le contraire. Tous les préjugés religieux – qu'ils soient le fait des religions musulmane, catholique ou juive – doivent être combattus parce qu'ils sont réactionnaires. Ce sont les droits des femmes qui sont menacés, tout comme ils le sont lorsque des commandos d'intégristes catholiques empêchent des interruptions volontaires de grossesse et, comme aux États-Unis, assassinent des médecins qui acceptent d'en pratiquer ; ou encore que des intégristes juifs, musulmans et bientôt catholiques imposent des horaires spécifiques pour les femmes dans les piscines. Dans les établissements scolaires, là où nous sommes, c'est possible et c'est donc un devoir de combattre cet obscurantisme.

Ceux qui baissent les bras devant cette pression, sous prétexte de ne pas écartier de l'école les jeunes filles qui portent le voile, se trompent. Pire, ils ouvrent la voie à l'oppression de toutes celles qui résistent.

« *Quand à la fin des années 1980, le phénomène est apparu avec les premières tensions à l'école autour d'une poignée de filles qui sont venues voilées dans l'enceinte scolaire, j'ai*

fait partie, écrit Fadela Amara, de ceux qui disaient qu'il ne fallait pas les exclure. Notre raisonnement était simple : ces filles sont sous la pression familiale ; pour les aider à s'en extraire, il est préférable de les garder à l'école. Nous voulions parler sur l'école républicaine pour qu'elles arrivent à trouver les moyens d'imposer leurs choix de vie et refuser ensuite le voile. L'avis du Conseil d'État, en 1989, qui autorisait les signes religieux à condition qu'ils ne soient pas ostentatoires et qu'ils n'apparaissent pas comme du prosélytisme, nous apparaissait juste et équilibré. Il permettait à ces jeunes filles, malgré la pression, de pouvoir continuer à aller à l'école, seul lieu, pour elles, d'émancipation possible. Malheureusement, dix ans après, c'est un échec. »

Il faut que l'école, par l'interdiction du voile pour toutes – les volontairement soumises et les réfractaires – soit un havre et un lieu de résistance pour toutes celles que l'on cherche à contraindre de le porter.

Sophie GARGAN

(1) *Ni putes ni soumises* de Fadela Amara Éditions La Découverte 12 euros

FÊTES DE LUTTE OUVRIÈRE

TOURS

Samedi
11 octobre
de 14 h 30 à 24 h
Salle de la
Pléiade à La
Riche

ORLÉANS

Samedi
11 octobre
à partir de 16 h
Salle des Fêtes
Montission à
Saint-Jean-
le-Blanc

LE MANS

Samedi
18 octobre
à partir
de 16 h 30
Salle
Pierre-Guédou -
Quartier
du Miroir

DIJON

Samedi 1^{er} et
dimanche
2 novembre
La maison de
Marsannay à
Marsannay-la-
Côte

GRENOBLE

Dimanche
9 novembre
à partir
de 11 h 30
Salle du Prisme
à Seyssins